MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE





ANALYSE GENRE DES BASES DE DONNEES EXISTANTES



ENES

EDSC

STEPS wise

ESPS

RGPHAE

GATS

2016

				EMMES et l'Agence
Nationale de la St	atistique et de la C ciques du genre » e	Démographie (ANS	D) pour la mise e	EMMES et l'Agence en œuvre du Projet te du genre dans le
Nationale de la St « Appui aux statist	atistique et de la C ciques du genre » e	Démographie (ANS	D) pour la mise e	en œuvre du Projet
Nationale de la St « Appui aux statist	atistique et de la C ciques du genre » e	Démographie (ANS	D) pour la mise e	en œuvre du Projet
Nationale de la St « Appui aux statist	atistique et de la C ciques du genre » e	Démographie (ANS	D) pour la mise e	en œuvre du Projet
Nationale de la St « Appui aux statist	atistique et de la C ciques du genre » e	Démographie (ANS	D) pour la mise e	en œuvre du Projet
Nationale de la St « Appui aux statist	atistique et de la C ciques du genre » e	Démographie (ANS	D) pour la mise e	en œuvre du Projet
Nationale de la St « Appui aux statist	atistique et de la C ciques du genre » e	Démographie (ANS	D) pour la mise e	en œuvre du Projet

COMITÉ DE RÉDACTION

Président Aboubacar Sédikh BEYE, Directeur Général, ANSD

Vice-président Babacar NDIR, Directeur Général Adjoint, ANSD

Coordination générale Papa Ibrahima Silmang SENE, Directeur des Statistiques

Démographiques et Sociales,(DSDS) /ANSD

Samba NDIAYE, Chef de la Division du Recensement et des

Statistiques Démographiques, DSDS / ANSD

Mahmouth DIOUF, Chef du Bureau État Civil et Projections

Démographiques, DSDS /ANSD

Coordination technique Maguette Sarr GUÈYE, Bureau État Civil et Projections

démographiques, DSDS/ANSD

Rédacteurs Mory DIOUSS, DSDS/ANSD

Mahmouth DIOUF, DSDS/ANSD

Awa Cissoko FAYE, DSDS/ANSD

Ndèye Lala TRAVARE, DSDS/ANSD

Atoumane FALL, DSDS/ANSD

Fatimatou SY, DSECN/ANSD

Cheikh Ibrahima DIOP, DSDS/ANSD

Momath CISSE, CGP/ANSD

Maguette Sarr GUEYE, DSDS/ANSD

Mamadou Lamine CISSE, DSDS/ANSD

Serigne Abib GAYE, DSDS/ANSD

Table des matières

COMITE DE REDACTION	ii
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES GRAPHIQUES	vii
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	ix
INTRODUCTION GENERALE	10
Chapitre I : GENRE ET DÉMOGRAPHIE	13
I.1. Répartition démographique	
I.2. L'état matrimonial et le sexe du chef de ménage	
I.3. Répartition de la population selon le milieu, le type de ménage et le sexe	
I.4. Taille moyenne des ménages par région selon le sexe du CM	16
Chapitre II : GENRE ET SANTÉ	17
II.1. Fécondité	17
II.1.1. Fécondité des femmes	17
II.1.2. Fécondité des adolescentes	
II.2. Soins prénatals	18
II.3. Besoins en matière de contraception	19
II.4. Consommations alcool et tabac	
II.4.1. Consommation alcool	20
II.4.2. Consommation de tabac	21
II.5. Les maladies chroniques chez les femmes	22
II.6. Maladie chronique chez l'homme	23
II.7. Obésité et surpoids	24
II.8. La prévalence du VIH selon l'âge	25
II.9. Vaccination des enfants	25
Chapitre III : GENRE ET ÉDUCATION	27
III.1. L'enseignement préscolaire	27
III.2. L'enseignement élémentaire	29
III.3. L'enseignement moyen	32
III.4. L'enseignement secondaire général	37
III.5. L'enseignement supérieur	41
Chapitre IV : GENRE ET MIGRATIONS	42
IV.1. Migration interne	42
IV.1.1. Migration récente (il y a un an)	
IV.1.2. Caractéristiques des migrants interrégionaux récents (il y a 1 an)	43
IV.2. Migration internationale	45
IV.2.1. Immigration internationale il y a un an	
IV.2.2. Émigration internationale au cours des 5 dernières années	46
Chapitre V : GENRE, EMPLOI ET AGRICULTURE	51
V.1. Emploi	
V.1.1. Analyse de la population active	51
V.1.2. Analyse de la population active occupée	
V.1.2.1. Taux d'occupation par sexe	
V.1.2.2. Répartition de la population active occupée par sexe selon la situation d'occupation _	
V.1.3. L'analyse de la population des chômeurs	
V.1.4. Sous-emploi lié au temps de travail	55

V.1.5. L'analyse de la population active par sexe selon le statut dans l'activité principale _	55
V.1.6. L'analyse de la population active par sexe selon le type d'activité principale	56
V.2. Agriculture	57
V.2.1. Ménages agricoles	57
V.2.2. Pratique de l'élevage	58
V.2.3. Possession du cheptel	58
V.2.4. Superficie des parcelles exploitées	59
Chapitre VI : GENRE ET NUPTIALITÉ	60
VI.1. Analyse différentielle de l'état matrimonial selon le sexe et certaines caractéristiques	
sociodémographiques	61
VI.1.1. Situation matrimoniale selon le sexe	61
VI.1.2. Situation matrimoniale par sexe et région	62
VI.1.3. Situation matrimoniale par sexe et milieu de résidence	63
VI.1.4. Situation matrimoniale par sexe et âge	63
VI.1.5. Situation matrimoniale par sexe et niveau d'instruction	65
VI.2. Nuptialité des célibataires	
VI.2.1. Population des célibataires par âge selon le sexe	
VI.2.2. Population des célibataires par âge selon le sexe et le milieu de résidence	67
VI.2.3. Indices synthétiques de la nuptialité des célibataires	
VI.2.3.1. Calendrier de la nuptialité des célibataires	68
VI.2.3.2. Intensité de la nuptialité	69
VI.2.4. Répartition spatiale de la nuptialité des célibataires	70
VI.2.4.1. Milieu de résidence	
VI.2.4.2. Région de résidence	72
VI.3. Polygamie au Sénégal	
VI.3.1. Incidence de la polygamie	
VI.3.2. Variations de la polygamie selon certaines caractéristiques sociodémographiques	
VI.3.2.1. Âge et rang du mariage	
VI.3.2.2. Âge et sexe	
VI.3.2.3. Région de résidence	
VI.3.2.4. Niveau d'instruction	78
VI.4. Ruptures d'union	79
VI.4.1. Forme de ruptures d'unions	
VI.4.2. Variation spatiale des ruptures d'unions	81
VI.4.2.1. Milieu de résidence	81
VI.4.2.2. Région	
VI.4.3. Variations selon les autres caractéristiques sociodémographiques	82
VI.4.3.1. Âge	
VI.4.3.2. Niveau d'instruction	83
CONCLUSION	86

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Structure de la population par grands groupes d'âges et rapport de dépendance
Tableau 1.2 : Age moyen, âge médian et espérance de vie de la population par Sexe14
Tableau 1.3 : Répartition (%) des ménages par type selon l'état matrimonial et le sexe du CM 15
Tableau 1.4 : Répartition de la population selon le milieu, le type de ménages et le sexe16
Tableau 1.5 : Taille moyenne des ménages selon le sexe du CM16
Tableau 2.1 : Besoins en contraception chez les femmes actuellement en union
Tableau 2.3 : Répartition du surpoids et de l'obésité selon la tranche d'âge et le sexe24
Tableau 2.5 : Vaccination selon le sexe
Tableau 1 : Répartition régionale de l'effectif des apprenants du préscolaire en 201628
Tableau 4.1 : Répartition des migrants interrégionaux récents (au cours d'une année) selon le sexe, le groupe d'âge et le niveau d'instruction
Tableau 4.2 : Répartition des immigrants internationaux selon le sexe et le groupe d'âges46
Tableau 4.3 : Répartition des émigrants internationaux selon le sexe et l'âge au départ48
Tableau 4.4 : Répartition des émigrants internationaux selon le sexe et la destination sous régionale 48
Tableau 4.5 : Répartition des émigrants selon le sexe et le principal motif de la migration 49
Tableau 4.6 : Répartition des émigrants internationaux selon le sexe et le niveau d'instruction au départ49
Tableau 4.7 : Répartition des émigrants internationaux par sexe selon la profession au départ 50
Tableau 5.1.d : Taux de chômage par sexe et par tranches d'âge au Sénégal en 201354
Tableau 5.1.e. Taux de sous-emploi par sexe
Tableau 5.1.f. Répartition en pourcentage de la population active par sexe selon le statut dans l'activité principale56
Tableau 5.1.g. Répartition en pourcentage de la population active par sexe selon le type d'activité principale56
Tableau 6.1 : Répartition (%) de la population par sexe selon le statut matrimonial
Tableau 6.2 : Répartition (%) de la population par région selon le statut matrimonial et le sexe 62
Tableau 6.3 : Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon le statut matrimonial et le sexe
Tableau 6.4 : Répartition (%) de la population par âge selon le statut matrimonial et le sexe 64
Tableau 6.5 : Répartition (%) de la population par niveau d'instruction selon le statut matrimonial et le sexe
Tableau 6.8 : Proportions (%) de personnes en union polygame selon le niveau d'instruction et le sexe 78
Tableau 6.9 : Répartition (%) des individus ayant été déjà mariés selon l'état matrimonial par sexe et milieu de résidence
Tableau 6.11 : Répartition (%) de la population déjà mariés selon l'état matrimonial par niveau d'instruction et sexe

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 : Taux de fécondité par groupes d'âge	17
Graphique 2.2 : Fécondité des adolescentes	18
Graphique 2.3 : Consommation d'alcool	20
Graphique 2.4 : Consommation du tabac	21
Graphique 2.5 : Maladies chroniques chez les femmes selon le milieu de résidence et l'âge	22
Graphique 2.6 : Maladies chroniques chez les hommes selon l'âge et le milieu de résidence	23
Graphique 2.7 : Catégories d'IMC au sein de la population âgée de 18-69 ans	24
Graphique 2.10 : Prévalence du VIH chez les hommes et les femmes	25
Graphique 3. 1 : Taux brut de préscolarisation (TBPS) et indice de parité en 2016	29
Graphique 3. 2 : Taux brut d'admission au primaire selon le sexe en 2016	30
Graphique 3. 3 : Taux brut de scolarisation au primaire selon le sexe en 2016	30
Graphique 3. 4 : Répartition des flux par académie dans le primaire en 2016	31
Graphique 3. 5 : Taux de réussite et taux d'achèvement au primaire par région en 2016	32
Graphique 3. 6 : Taux de transition selon le sexe et l'académie en 2015	33
Graphique 3. 7 : Taux brute d'admission au moyen	34
Graphique 3. 8 : Taux brut de scolarisation au moyen par académie et par sexe en 2016	34
Graphique 3. 9 : Répartition des flux au moyen selon l'académie au Sénégal en 2015	35
Graphique 3. 10 : Taux de réussite au BFEM selon le sexe par région en 2016	37
Graphique 3. 11 : Taux de transition au secondaire en 2015 selon le sexe et l'académie	38
Graphique 3. 12 : Taux brut de scolarisation au secondaire par sexe en 2016	39
Graphique 3. 13 : Taux de redoublement au secondaire par année d'étude et par sexe en 2016	40
Graphique 3. 14 : Taux de réussite au bac par académie et selon le sexe en 2016	40
Graphique 3.14 : Répartition des apprenants selon le sexe en 2013	41
Graphique 4.1 : Répartition des immigrants internationaux par sexe selon le groupe d'âges	45
Graphique 4.2 : Répartition des émigrants internationaux par âge selon le sexe	47
Graphique 5.1.a : Taux d'activités issus des différentes sources évoquées par sexe	52
Graphique 5.1.b. Taux d'occupation par sexe selon les différentes sources mentionnées	53
Graphique 5.2.a. Ménages agricoles selon le sexe du chef de ménage et par milieu de résidence	57
Graphique 5.2.h. Ménages pratiquant l'élevage selon le sexe du chef de ménage et par n résidence	
Graphique 5.2.i : Répartition du cheptel selon le sexe et par milieu de résidence	58
Graphique 5.2.j: Répartition de la superficie des parcelles exploitées selon le sexe et par nrésidence	
Graphique 6.1 : Répartition (%) des célibataires de la population totale par tranche d'âge selon le	sexe67
Graphique 6.2 : Répartition (%) des célibataires de la population urbaine par tranche d'âge selon l	e sexe68
Graphique 6.3 : Répartition (%) des célibataires de la population rurale par tranche d'âge selon le	sexe68

Graphique 6.4 : Tendance de l'âge moyen au 1 ^{er} mariage de 1988 à 200269
Graphique 6.5 : Tendance du célibat définitif de 1988 à 200270
Graphique 6.6 : Âge moyen au mariage par sexe et milieu de résidence71
Graphique 6.7 : Proportion (%) de célibataires dans la population de 50 ans et plus par sexe et milieu de résidence
Graphique 6.8 : Proportions (%) de célibataires de 50 ans et plus dans la population de célibataires par sexe et milieu de résidence
Graphique 6.9 : Âge moyen au mariage par sexe et région
Graphique 6.10 : Proportion (%) des célibataires dans la population de 50 ans et plus par sexe et région73
Graphique 6.11 : Proportion de célibataires définitifs dans la population de célibataires par sexe et région73
Graphique 6.12 : Proportions (%) de la population vivant en polygamie parmi la population en union âgée de 12 ans et plus par sexe et intensité de la polygamie selon le milieu de résidence75
Graphique 6.13 : Proportion (%) de la population masculine mariée selon le nombre d'épouses et l'âge76
Graphique 6.14 : Proportion (%) de la population féminine mariée selon le nombre d'épouses et l'âge 76
Graphique 6.15 : Proportions (%) de la population en union âgée de 12 ans et plus par groupe d'âges selon le sexe77
Graphique 6.16 : Variation régionale de la prévalence de la polygamie (%) de la population en union âgée de 12 ans selon le sexe
Graphique 6.17 : Répartition (%) des individus déjà mariés selon l'état matrimonial par sexe 80
Graphique 6.18 : Évolution (%) des ruptures d'union entre les recensements de 2002 et de 2013 81
Graphique 6.20 : Répartition (%) par âge de la population en situation de rupture d'union selon le mode

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

BFEM: Brevet de Fin d'Études Moyennes

BNSP: Besoin Non Satisfait en Planification Familiale

CFEE: Certificat de Fin d'Études Élémentaires

CM: Chef de Ménage

EDSC : Enquête Démographique et de Santé Continue

ENES: Enquête Nationale de l'Emploi du Sénégal

ESPS: Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal

GATS : Enquête Nationale sur le Tabac

RGPHAE: Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de

l'Élevage

Steps Wise: Enquête Nationale sur les maladies chroniques

TBS: Taux brut de scolarisation

TBPS: Taux brut de préscolarisation

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le genre est un champ d'études et de recherche interdisciplinaire consacré aux constructions sociales des identités, représentations et différences entre les femmes et les hommes dans ce qu'elles ont de sociodémographique. En effet, le genre se réfère aux inégalités structurelles qui, généralement, caractérisent ces rapports sociaux spécifiques. Le genre est différent du sexe, il relate des caractéristiques sociales, des fonctions sociales, d'ordre culturel, relevant de l'apprentissage; les rôles de genre sont des comportements, acquis dans une société donnée ou une communauté donnée, qui déterminent quelques activités, tâches et responsabilités qui sont perçues comme féminines ou masculines. La division du travail selon le sexe au sein de la famille et de la communauté. Tandis que le sexe relate des caractéristiques biologiques, des fonctions naturelles soulevant des gênes; les rôles sexuels référent à une occupation ou à une fonction pour laquelle il faut appartenir à un sexe spécifique.

À l'heure actuelle de la parité « absolue et intégrale dans les instances électives ou semi électives », le statut social et culturel du genre reste la priorité en premier ordre pour le Sénégal, dont la prise en mesure passe nécessairement par défier les politiques de développement dans notre pays. L'intégration sociale, politique et économique de la population féminine demeure toujours problématique. Et notre société se trouve encore dominée par des représentations culturelles qui entravent dans une large mesure la participation active, responsable et autonome de l'élément féminin. Le système culturel résiste à tout accès ouvert du féminin aux sphères et tâches prestigieuses de la vie sociale, ces dernières étant réservées au masculin. Pour maintenir cette distribution inégalitaire des tâches, des rôles et des espaces entre sexes, la société érige les différences biologiques en compétences sociales et culturelles. Il s'ensuit que les catégories «féminin» et «masculin » se voient surchargées d'attributs physiques et mentaux.

Ces mécanismes de discrimination entre sexes ne constituent nullement une exclusivité sénégalaise comme le veut un point de vue ethnocentriste assez répandu en Europe. Toutes les cultures et les sociétés humaines, quel que soit le niveau de progrès technologique atteint, manipulent les caractéristiques biologiques, à la base de l'appartenance sexuelle des individus, en les transformant en aptitudes psychologiques et sociales.

Il s'agit d'un phénomène universel qui depuis des années figure parmi les préoccupations

centrales des Organisations des Nations Unies.

La présente étude tente d'éclairer certains aspects de cette problématique des rapports

féminin/masculin. L'accent est mis sur certains faits sociodémographiques et culturels

relatifs aux processus de distinction entre sexes. Le recours à cette notion de genre ne

signifie nullement un simple changement de terminologie. Mais il dénote un travail

d'intégration d'un paradigme utile quant à la compréhension des faits de sexes. En effet,

l'approche en termes de genre permet de déplacer le débat sur les rapports

masculin/féminin du biologique au culturel, ramenant ainsi les rôles et les statuts assignés à

chaque sexe aux logiques sociales et culturelles qui les sous-tendent. Elle va à l'encontre de

certaines évidences et notions du sens commun et implique que les rôles et les statuts des

sexes, puisqu'ils font échos à des représentations culturelles, ne reflètent nullement les

compétences réelles des hommes et des femmes. Cette étude utilise essentiellement des

données secondaires du RGPHAE 2013 du Sénégal et d'autres sources de données telles que

l'ENES/2015 et les EDS.

Les chapitres suivants sont traités dans ce rapport :

Chapitre I : Genre et démographie

Chapitre II : Genre et santé

Chapitre III: Genre et éducation

Chapitre IV: Genre et migration interne

Chapitre V: Genre et économie et agriculture

Chapitre VI: Genre et nuptialité.

11

SOURCES DE DONNEES

Le tableau suivant présente les différentes sources de données utilisées dans ce rapport.

Sources de données	Années	Population cible
RGPHAE	2013	Toute la population
EDS MICS	2010-2011	Hommes/Femmes (15-49 ans)
EDSC	2014, 2015	Hommes/Femmes (15-49 ans)
ENES	2015	Hommes/Femmes âgés de 10 ans et plus
GATS	2015	Hommes/Femmes âgés de 15 ans et plus
STEPS Wise	2015	Hommes/Femmes 18-69 ans
ESPS	2011	Hommes/Femmes âgés de 10 ans et plus
ANNUAIRE STATISTIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	2016	Toute la population scolaire

Chapitre I : GENRE ET DÉMOGRAPHIE

I.1. Répartition démographique

Au Sénégal, sur le plan démographique, la parité est presque parfaite selon les résultats du RGPHAE de 2013 : 49,9% pour les hommes contre 50,1% pour les femmes. Il faut cependant noter certaines disparités au niveau des grands groupes d'âges. C'est ainsi que les garçons sont plus nombreux que les filles dans le groupe de moins de 15 ans : 51,7% contre 48,3%. Les femmes sont plus nombreuses dans le groupe d'âges 15-64 ans : 51,4% pour les femmes contre 48,6% pour les hommes.

Le ratio de dépendance démographique pour l'ensemble du pays est estimé à 84 personnes inactives (moins de 15 ans et 65 ans et plus) pour 100 personnes potentiellement actives (15 à 64 ans). Le rapport de dépendance des femmes est moins élevé (79,0%) que celui des hommes (88,7%).

Tableau 1.1: Structure de la population par grands groupes d'âge et rapport de dépendance

GROUPES D'ÂGE	Masculin	Féminin	Ensemble
Moins de 15 ans	2 936 904	2 744 796	5 681 700
15-64 ans	3 569 403	3 782 911	7 352 314
65 ans et plus	229 111	245 584	474 695
Non déclaré			9
Total	6 735 417	6 773 291	13 508 715
Part des moins de 15 ans	43,6%	40,5%	42,1%
Part des 15-64 ans	53,0%	55,9%	54,4%
Part des 65 ans et plus	3,4%	3,6%	3,5%
Non déclaré			0,0%
Ensemble	100%	100%	100%
Rapport de dépendance	88,7%	79,0%	83,7%

Source: ANSD. RGPHAE 2013

La population sénégalaise se caractérise par sa jeunesse : la moyenne d'âge nationale est de 22,7 ans avec 22,3 ans pour les hommes et 23,2 ans pour les femmes. La moitié de la population a moins de 18 ans avec 17 ans pour le sexe masculin et 19 ans pour le sexe féminin.

Avec une espérance de vie à la naissance de 65,8 ans, les femmes sénégalaises vivent un peu plus longtemps que les hommes (63,5 ans).

Tableau 1.2 : Age moyen, âge médian et espérance de vie de la population par Sexe

INDICATEURS	MASCULIN	FÉMININ	SÉNÉGAL
Âge moyen	22,3	23,2	22,7
Âge médian	17,0	19,0	18,0
Espérance de vie	63,5	65,8	64,7

Source: ANSD. RGPHAE 2013

I.2. L'état matrimonial et le sexe du chef de ménage

Les ménages varient selon leur typologie. On distingue cinq principaux types de ménages ordinaires selon le lien de parenté entre ses membres :

- Le ménage isolé constitué d'une seule personne ;
- Le ménage nucléaire composé du couple avec ou sans enfants ;
- Le ménage monoparental, forme particulière de ménage nucléaire, regroupe le chef de ménage et ses enfants ;
- Le ménage élargi composé du noyau familial et d'autres personnes avec ou sans lien de parenté avec le Chef de Ménage (CM);
- Le ménage composite désignant les ménages sans noyau familial, autrement dit,
 ceux composés de personnes n'ayant pas forcément un lien de parenté avec le CM.

Dans la société sénégalaise, le statut de chef de ménage revient en grande majorité aux hommes. En effet, selon le RGPHAE de 2013, seuls 22,4% des ménages sont dirigés par des femmes contre 77,6% pour les hommes.

Analysée selon la typologie des ménages ordinaires et le sexe, la répartition des chefs de ménage se traduit comme suit :

- Ménage isolé: quel que soit le statut matrimonial considéré, les hommes chefs de ménage sont plus nombreux que les femmes CM à l'exception des veuves qui dirigent 67,6% des ménages de cette catégorie.
- Ménage monoparental : contrairement aux autres types de ménages généralement sous la direction des hommes, plus des trois quarts (76,6%) de ces ménages ont des CM femmes, quel que soit le statut matrimonial.
- Ménage nucléaire : à ce niveau, la plupart des ménages sont sous l'autorité des hommes, hormis ceux des femmes divorcées qui administrent 80% des ménages contre 20% pour les hommes.

- Ménage élargi : les hommes mariés et les hommes célibataires dirigent en majorité les ménages au détriment des femmes. Les femmes des autres types d'union sont plus nombreuses à la tête des autres ménages : veuves (89,7%), divorcées (72,2%), femmes concubines (76,1%) et femmes séparées (65,4%).
- Ménage composite : dans ce type de ménage, les chefs de ménages hommes dirigent la majorité des ménages tous statuts confondus à l'exception des veuves qui sont à la tête de 88,2% des ménages contre seulement 11,8% pour les veufs.

Tableau 1.3 : Répartition (%) des ménages par type selon l'état matrimonial et le sexe du CM

État matrimonial		Ménage	Ménage	Ménage	Ménage	Ménage		
du CM	Sexe du CM	isolé	monoparental	nucléaire	élargi	composite	Total	Effectifs
	Masculin	91,3	17,5	95,1	86,5	91,7	87,3	794301
	Féminin	8,7	82,5	4,9	13,5	8,3	12,7	115693
Monogame	Total	100	100	100	100	100	100	909994
	Masculin	85,2	19,4		73,9	86,7	78,1	82737
	Féminin	14,8	80,6		26,1	13,3	21,9	23266
Célibataire	Total	100	100		100	100	100	106003
	Masculin	32,4	11,3		10,3	21,1	11,8	11318
	Féminin	67,6	88,7		89,7	78,9	88,2	84606
Veuf/Veuve	Total	100	100		100	100	100	95924
	Masculin	61,5	17,3	20	27,8	55,1	33,4	11051
	Féminin	38,5	82,7	80	72,2	44,9	66,6	22070
Divorcé(e)	Total	100	100	100	100	100	100	33121
	Masculin	65,4	12,7		23,9	74	35,7	290
Union libre	Féminin	34,6	87,3		76,1	26	64,3	521
(concubinage)	Total	100	100		100	100	100	811
	Masculin	72,2	23,4		34,6	64,9	41	751
	Féminin	27,8	76,6		65,4	35,1	59	1081
Séparé(e)	Total	100	100		100	100	100	1832
	Masculin	66,8	6,1	95,7	75,3	64,8	75,4	346823
	Féminin	33,2	93,9	4,3	24,7	35,2	24,6	113261
Polygame	Total	100	100	100	100	100	100	460084

Source: ANSD. RGPHAE 2013

I.3. Répartition de la population selon le milieu, le type de ménage et le sexe

La population féminine représente (50,8%) dans les ménages ordinaires contre 49,2% pour les hommes. Dans les ménages collectifs, les femmes représentent 6,7% contre 93,3% pour les hommes. Cette situation pourrait s'expliquer par la définition du ménage collectif. Un ménage collectif est un groupe de personnes qui, pour des

raisons extra familiales, notamment professionnelles, de santé, scolaires, confessionnelles, de privation de liberté vivent ensemble dans un établissement ou une institution spécialisée. Pour des raisons socio culturelles, la population féminine est presque absente de ces institutions. Elle représente 8,1% en milieu urbain et 7,2% en milieu rural.

Tableau 1.4 : Répartition de la population selon le milieu, le type de ménage et le sexe

Type de	MILIEU DE RÉSIDENCE								
	Urbain			Rural			Ensemble		
ménage	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Ordinaire	49,4	50,6	100,0	49,0	51,0	100,0	49,1	50,9	13 281
Collectif	91,9	8,1	100,0	92,8	7,2	100,0	92,4	7,6	216 686
Total	50,1	49,9	100,0	49,6	50,4	100,0	49,8	50,2	13498408

Source: ANSD. RGPHAE 2013

I.4. Taille moyenne des ménages par région selon le sexe du CM

Selon le RGPHAE 2013, la taille moyenne des ménages sénégalais est de 8 individus. En moyenne, les ménages dirigés par les femmes sont, en général, de taille plus petite que ceux dirigés par les hommes (7 contre 9). À l'exception de la région de Dakar où la taille moyenne des ménages dirigés par les hommes est égale à celle des ménages dirigés par les femmes.

Tableau 1.5 : Taille moyenne des ménages selon le sexe du CM

RÉGION	СМ НОММЕ	CM FEMME	ENSEMBLE
DAKAR	6	6	6
ZIGUINCHOR	7	6	7
DIOURBEL	10	8	9
SAINT-LOUIS	8	7	8
TAMBACOUNDA	10	7	10
KAOLACK	10	7	10
THIES	9	8	9
LOUGA	9	7	9
FATICK	10	7	10
KOLDA	10	6	9
MATAM	10	8	10
KAFFRINE	10	7	10
KÉDOUGOU	8	5	7
SÉDHIOU	11	7	11
SÉNÉGAL	9	7	8

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Chapitre II: GENRE ET SANTÉ

Les comportements des hommes et des femmes sont régis par des normes sociales. La société érige des normes pour tout un chacun et, delà, indique la manière de se comporter en tant que sujet au sein de ses semblables. Certaines normes et valeurs conduisent toutefois à des inégalités de "genre", c'est-à-dire des différences entre les hommes et les femmes qui donnent systématiquement plus de pouvoirs à un groupe au détriment d'un autre. Ces inégalités sont constatées dans le domaine de la santé et résultent en partie d'un ensemble de comportements aussi bien chez la femme que chez l'homme.

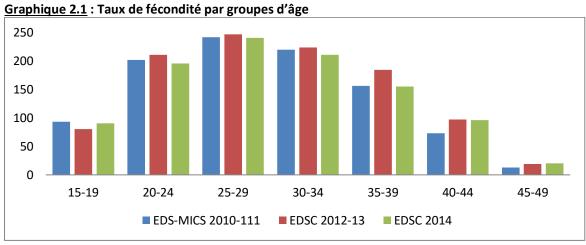
Ce chapitre s'inscrit dans ce contexte et permettra, delà, à ressortir des statistiques sur la fécondité, les soins prénatals, la contraception, la consommation d'alcool, de tabac, et les maladies chroniques, etc.

II.1. Fécondité

II.1.1. Fécondité des femmes

L'indice synthétique de fécondité, aussi appelé taux de fécondité, peut se définir comme le nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréation. Il permet de mesurer la tendance d'une population à augmenter ou à diminuer naturellement.

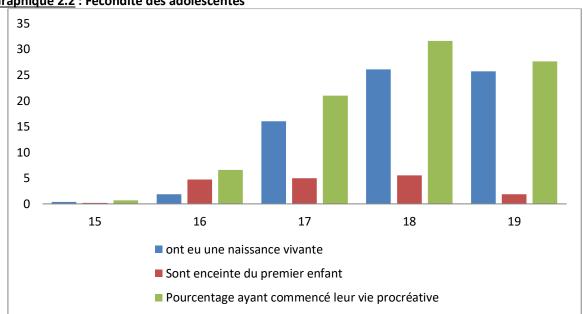
En effet, nous constatons que la fécondité ne cesse de décroître selon les groupes d'âge sur la période de 2011 à 2014. Toutefois, il faut constater que l'indice synthétique de fécondité a légèrement haussé de 2010-2011 à 2012-2013, passant de 5 enfants par femme à 5.3 enfants par femme, pour ensuite baisser à 5 enfants par femme en 2014. Toutefois, le taux de fécondité connaît des fluctuations aussi bien au niveau des tranches d'âge que des années. Il est plus élevé au niveau des groupes d'âge 25-29 ans (240 enfants pour 1000 femmes), 30-34 ans (210 enfants pour 1000 femmes) et 20-24 ans (195 enfants pour 1000 femmes).



Source : ANSD. EDSC 2014

II.1.2. Fécondité des adolescentes

La fécondité des adolescentes concerne les femmes qui sont âgées de 15 à 19 ans. Elles sont réparties en trois groupes : celles qui ont eu une naissance vivante, celles qui sont enceintes du premier enfant et celles ayant commencé leur vie procréative. Les femmes âgées de 17 ans (16,0%), 18 ans (26,1%) et de 19 ans (25,7%) ont réalisé l'essentiel des naissances vivantes. Parmi les femmes enceintes de leur premier enfant, celles qui sont âgées de 16 ans représentent 4,7%, et les 17 et18 ans représentent respectivement et 5,0% et 5,5%.



Graphique 2.2 : Fécondité des adolescentes

Source: ANSD. EDSC 2014

II.2. Soins prénatals

Les informations relatives aux soins prénatals concernent l'accès des femmes aux soins de santé, les soins pré et postnatals et les conditions d'accouchement. Ces résultats présentés permettent d'identifier les problèmes les plus importants en matière de prise en charge de la grossesse et de l'accouchement. Ils constituent ainsi des outils de grande importance pour l'évaluation et la planification des politiques et des programmes de santé.

La surveillance médicale de la grossesse a une influence considérable sur la santé de la femme et de l'enfant. En effet, les soins prénatals permettent de déceler les complications qui peuvent mettre en danger la vie du couple mère-enfant. Il est recommandé au moins quatre consultations prénatales pour assurer un suivi correct de l'évolution de la grossesse. Les consultations prénatales donnent l'occasion d'immuniser la future mère contre le tétanos et de la faire bénéficier de conseils, et si besoin, de suppléments nutritionnels en cas de signes de malnutrition et de traitement préventif ou curatif contre le paludisme dans les régions impaludées.

Les données présentent la répartition des femmes de 15-49 ans qui ont eu une naissance vivante au cours des cinq années ayant précédé l'enquête selon le type de personnel médical consulté durant la grossesse et selon certaines caractéristiques sociodémographiques des femmes enquêtées. Au cours de l'EDS-Continue 2014, toutes les catégories de personnes consultées par la mère pendant la grossesse ont été enregistrées. Lorsque plusieurs personnes avaient été consultées par la femme, seule la personne la plus qualifiée a été prise en compte. On relève que parmi les dernières naissances vivantes ayant eu lieu au cours des cinq dernières années, plus de neuf naissances sur dix (96%) ont fait l'objet de consultations prénatales auprès de professionnels de la santé (médecins, sages-femmes et infirmières). Ces consultations ont été principalement effectuées par les sages-femmes (71%), suivies des infirmières (22%); dans très peu de cas, elles ont été fournies par des médecins (3%). Seulement, 1% des mères ont effectué des consultations prénatales auprès de matrones et d'accoucheuses traditionnelles.

II.3. Besoins en matière de contraception

Le tableau présente les besoins non satisfaits pour les femmes actuellement en union. La proportion de femmes en union qui ont des besoins non satisfaits en matière de planification familiale est estimée à 25,6% (soit 19,2% pour l'espacement des naissances et 6,3 % pour la limitation). Ajouté à la proportion d'utilisatrices actuelles (22 %), la demande totale en planification familiale atteint 48%, soit 35% pour espacer et 13 % pour limiter. Moins de la moitié de cette demande est satisfaite (46%). Pour les seules méthodes modernes, le pourcentage de la demande qui est satisfaite est de 43%.

Il en ressort que la demande totale en services de planification familiale varie avec l'âge des femmes en union. Elle passe de 33% pour les femmes âgées de 15-19 ans à 55% pour celles âgées de 30-34 ans. Le pourcentage de demande satisfaite varie également avec l'âge des femmes. Il passe d'un minimum de 37% chez les femmes de 15-19 ans à un maximum de 57% chez les femmes de 35-39 ans.

Tableau 2.1: Besoins en contraception chez les femmes actuellement en union

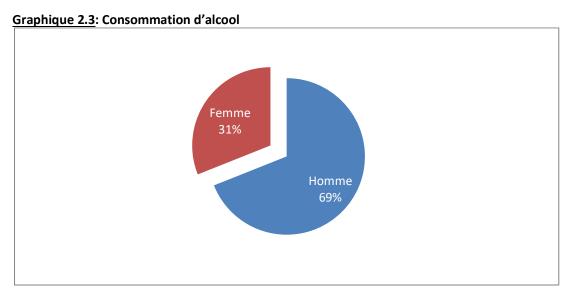
Âgo	Besoins non	Besoins en PF actuellement satisfaits		Demande	Pourcentage satis	Effectifs	
Âge	satisfaits	Toutes les	Méthodes	totale en	Toutes les	Méthodes	des
	en PF	méthodes	modernes	PF	méthodes	modernes	femmes
15-19	21	6,2	5,5	27	22,9	20,5	416
20-24	26,4	19,1	17,9	41,9	45,4	42,7	877
25-29	24,5	23,4	20,7	45,2	51,7	45,8	1194
30-34	29	27,3	24,6	47,5	57,7	51,8	1073
35-39	22,7	28,9	26,5	54,9	52,7	48,3	807
40-44	29,9	28,6	25,8	56,4	50,7	45,8	654
45-49	21,8	18,6	16,4	33,6	55,3	48,8	478

Source : ANSD. EDSC 2014

II.4. Consommations alcool et tabac

II.4.1. Consommation alcool

Au cours de l'enquête, des questions sur la consommation d'alcool durant les 10 dernières années ou plus ont été posées pour chaque personne âgée de 15 ans ou plus vivant dans le ménage. Le pourcentage d'hommes consommant quotidiennement de l'alcool est largement supérieur au pourcentage de femmes, soit 20% contre 9%.



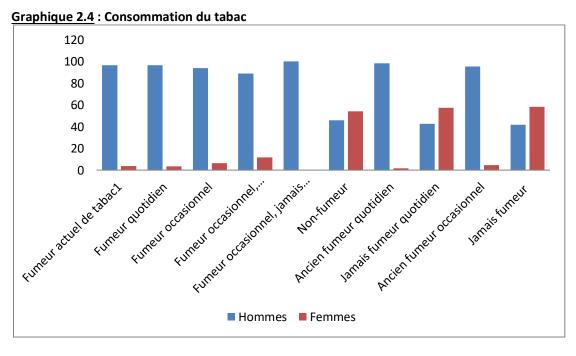
Source : ANSD. GATS 2014

II.4.2. Consommation de tabac

Le graphique présente la prévalence de l'usage du tabac chez les adultes âgés de 15 ans et plus, en séparant les répondants selon leur statut de fumeur ou de non-fumeur : «fumeurs actuels de tabac» et «non-fumeurs». Les fumeurs actuels de tabac comprennent les «fumeurs quotidiens» et les «fumeurs occasionnels». Les non-fumeurs comprennent les «anciens fumeurs quotidiens» et les «jamais fumeurs quotidiens». Le taux global de prévalence des fumeurs actuels est de 5,4%. Il est particulièrement élevé chez les hommes (10,7%), contrairement aux femmes où la prévalence est de 0,4%.

La prévalence de l'usage quotidien du tabac à fumer est de 4,9% et celle de l'usage occasionnel est de 0,5%. La prévalence de l'usage quotidien du tabac à fumer est plus élevée chez les hommes que chez femmes (9,7% et 0,3% respectivement). La prévalence de la consommation occasionnelle du tabac à fumer chez les hommes est de 0,9% contre 0,1% chez les femmes.

Les non-fumeurs représentent 94,6% de la population des adultes de 15 ans et plus. Parmi eux, 5,3% sont d'anciens fumeurs quotidiens et 89,4% n'ont jamais été des fumeurs quotidiens. La proportion de non-fumeurs actuels qui n'ont jamais fumé est de 99,3% chez les femmes et de 75,7% chez hommes.



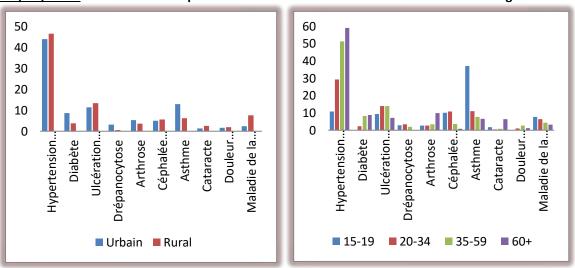
Source: ANSD. GATS 2014

II.5. Les maladies chroniques chez les femmes

Les graphiques présentent les pourcentages des femmes de 15 ans et plus qui souffrent d'une maladie chronique et les pourcentages qui souffrent de maladies chroniques par type de maladie, selon certaines caractéristiques démographiques. Vingt pour cent des femmes de 15-ans et plus ont déclaré souffrir d'au moins une maladie chronique. La prévalence des maladies chroniques augmente régulièrement avec l'âge, variant de 6% à 15-19 ans à 39% à 60 ans ou plus.

La maladie la plus fréquemment déclarée par les femmes qui ont déclaré souffrir d'une maladie chronique est, de loin, l'hypertension artérielle (45%). En outre, dans 12% des cas, les femmes ont déclaré souffrir d'ulcération chronique et dans 10% des cas, d'asthme. Signalons aussi que le diabète a été cité par 6 % des femmes.

Les variations avec l'âge diffèrent selon la maladie chronique. En effet, en ce qui concerne l'hypertension artérielle, l'arthrose et la cataracte, les résultats montrent clairement que la prévalence augmente avec l'âge, de 11% à 15-19 ans à 59% à 60 ans et plus pour l'hypertension, de 3% à 10% pour l'arthrose, de 2% à 6% pour la cataracte, respectivement aux groupes d'âges 15-19 ans et 60 ans et plus. Il en est de même pour le diabète qui affecte 2% des femmes de 20-34 ans contre 9% de celles de 60 ans et plus. Par contre, la tendance est inversée en ce qui concerne l'asthme, le pourcentage de femmes ayant déclaré en souffrir diminue avec l'âge, passant de 37% à 15-19 ans à 7% parmi les 60 ans et plus. On constate cette même tendance avec l'âge pour les maladies de la peau, les céphalées chroniques et la drépanocytose.



Graphique 2.5 : Maladies chroniques chez les femmes selon le milieu de résidence et l'âge

Source : ANSD. EDSC 2014

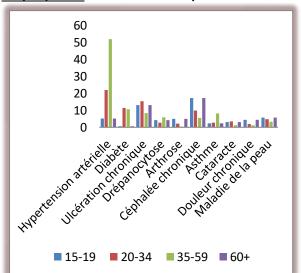
II.6. Maladie chronique chez l'homme

Le tableau ci-dessous présente les mêmes informations pour les hommes. Dans 13% des cas, les hommes ont déclaré souffrir de maladie chronique, soit un pourcentage plus faible que chez les femmes (20%). Globalement, les hommes ont déclaré souffrir des mêmes maladies que celles déclarées par les femmes. Il s'agit de l'hypertension artérielle (27 %), de l'ulcération chronique (12%), de l'asthme (12%) et du diabète (9%).

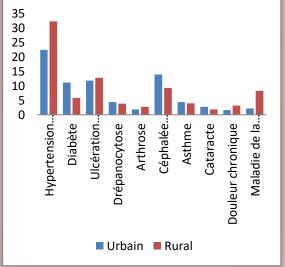
Les variations de la prévalence selon l'âge pour la plupart des maladies sont semblables à celles constatées chez les femmes : en effet, le pourcentage d'hommes ayant déclaré souffrir d'hypertension artérielle augmente avec l'âge, de 2% à 15-19 ans à 52% parmi les 60 ans et plus. Celle du diabète varie respectivement de 7% à 11% et celle de la cataracte de 0,8% à 8%. À l'inverse, on constate, comme chez les femmes que la prévalence de l'asthme diminue avec l'âge, passant de 33% à 15-19 ans à 6% à 60 ans et plus. La prévalence déclarée des maladies de la peau et de la céphalée chronique suit cette tendance à la baisse avec l'âge.

Le pourcentage d'hommes ayant déclaré souffrir d'une maladie chronique présente des variations moins importantes que celles observées chez les femmes.

Les résultats selon le type de maladie montrent que l'hypertension artérielle a été plus fréquemment déclarée par les hommes vivant en milieu rural qu'en milieu urbain (32% contre 22 L'asthme a été plus fréquemment rapporté en milieu urbain qu'en milieu rural (14% contre 9% en rural).



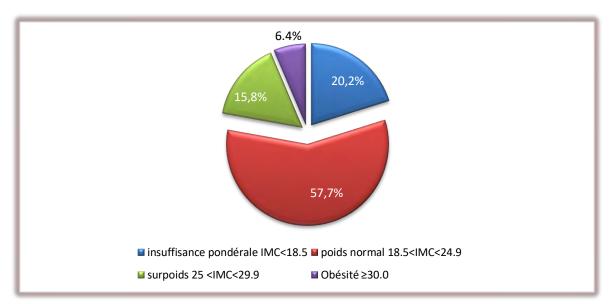
Graphique 2.6 : Maladies chroniques chez les hommes selon l'âge et le milieu de résidence



Source: ANSD. EDSC 2014

II.7. Obésité et surpoids

La prévalence de l'obésité est globalement de 6,4%. Celle du surpoids est de 15,8%. Elle est plus marquée chez la femme. Il est intéressant de noter que 22% de la population globale présente une obésité abdominale en particulier chez la femme (38,2% contre 4,7% chez l'homme).



Graphique 2.7 : Catégories d'IMC au sein de la population âgée de 18-69 ans

Source : Steps Wise 2016

Le surpoids et l'obésité s'installent à partir de 45 ans, ceci quel que soit le sexe, particulièrement pour le 3^{ème} âge.

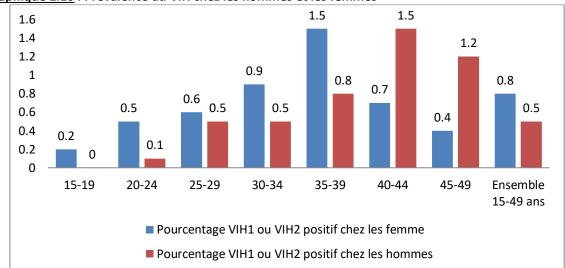
Tableau 2.3 : Répartition du surpoids et de l'obésité selon la tranche d'âge et le sexe

	IMC moyen (kg/m²)								
Tranche d'âge	Hon	nmes	Fem	mes					
(ans)	Effectif	Moyenne	Effectif	Moyenne					
18-29	616	19,6	1143	20,6					
30-44	626	21,1	1225	23,4					
45-59	440	21,7	666	24,8					
60-69)-69 183		235	24,8					
18-69 1865		20,6	3269	22,6					

Source: ANSD. Steps Wise 2016

II.8. La prévalence du VIH selon l'âge

La graphique ci-dessous montre que 0,7% des adultes âgés de 15-49 ans sont séropositifs, infectés par le VIH-1 ou le VIH-2 (0,5% infectés par le VIH-1 et 0,2% infectés par le VIH-2). Le taux de séroprévalence chez les femmes de 15-49 ans est estimé à 0,8% (0,6% de VIH-1 et 0,3% de VIH-2) et il est supérieur à celui observé chez les hommes du même groupe d'âges qui est de 0,5% (0,4% de VIH-1 et 0,1% de VIH-2). Il en résulte un ratio d'infection entre les femmes et les hommes de 1,6 ; autrement dit, il y a 160 femmes infectées pour 100 hommes. Ce chiffre, comparable à d'autres ratios trouvés dans des enquêtes similaires en Afrique subsaharienne, confirme que les femmes sont nettement plus vulnérables que les hommes à l'infection au VIH.



Graphique 2.10: Prévalence du VIH chez les hommes et les femmes

Source: ANSD. EDS 2010-11

II.9. Vaccination des enfants

Au cours de l'enquête (EDSC-2014), on a enregistré, pour tous les enfants nés au cours des cinq dernières années, les informations permettant une évaluation de la couverture vaccinale du Programme Élargi de Vaccination (PEV) au Sénégal. Un enfant est considéré comme étant complètement vacciné lorsqu'il a reçu le BCG (protection contre la tuberculose), le vaccin contre la rougeole, trois doses de poliomyélite et trois doses de DTC (Diphtérie, Tétanos et Coqueluche). Depuis peu, une nouvelle combinaison, le « pentavalent », est utilisé en remplacement du DTC. Le pentavalent contient en fait cinq antigènes contre la Diphtérie, le Tétanos, la Coqueluche, l'Hépatite B et l'Infection à Haemophilusinfluenzae B (HIB). En outre, une première dose de vaccin contre la poliomyélite (polio 0) est donnée à la naissance. D'après le

calendrier vaccinal, tous ces vaccins doivent être administrés à l'enfant avant l'âge d'un an. Des données ont également été collectées sur la fièvre jaune. Les données sur la vaccination ont été collectées à partir de deux sources : le carnet de vaccination de l'enfant et la déclaration de la mère, quand le carnet n'était pas disponible ou n'existait pas.

Les résultats du Tableau 2.5 montrent que, toutes sources de renseignements confondues, plus de sept enfants de 12-23 mois sur dix (74%) ont reçu tous les vaccins du PEV. Le vaccin du BCG a été donné (en principe à la naissance) à 95% des enfants de 12-23 mois. La proportion d'enfants ayant reçu la première dose de Pentavalent est également très importante (96%), mais la couverture vaccinale diminue avec le nombre de doses : de 96% pour la première dose, elle passe à 94% pour la deuxième dose, et tombe à 89% à la troisième dose. Le taux de déperdition pour ce vaccin, assez faible entre les première et deuxième doses (2%), augmente entre les deuxième et troisième doses (5%) ; le taux de déperdition global entre les première et troisième doses est de 7%. Le vaccin contre la poliomyélite étant administré en même temps que celui du Pentavalent, on s'attend donc à trouver des niveaux de couverture vaccinale très proches. La couverture vaccinale contre la poliomyélite est cependant légèrement plus faible (polio 1 : 96%, polio 2 : 94% et polio 3 : 84%) et connaît une déperdition plus importante que le Penta entre les première et troisième doses (12% contre 7%). C'est contre la rougeole que le taux de vaccination est le plus faible (74%).

Il faut ajouter qu'il n'existe pas de différence significative concernant les types de vaccin pour ce qui est des garçons et des filles. Toutefois, le pourcentage d'enfant qui n'a reçu aucun vaccin est plus élevé chez les garçons (4,1%) que chez les filles (2,8%).

Tableau 2.5: Vaccination selon le sexe

Type de	Sexe	BCG	Penta1	Penta2	Penta3	Polio0	Polio1	Polio2	Polio3	Rougeole	Tous les vaccins	Aucun vaccin	Vacciné selon le carnet
	Masculin	94,4	95,3	93,4	89,1	69,2	95,6	93,5	84,9	79,6	73,8	4,1	69,4
	Féminin	96	96	93,9	89,6	71,1	96,3	93,6	83,8	80,7	73,5	2,8	67,8
SÉNÉGAL		95,3	95,6	93,7	89,3	70,2	96,0	93,6	84,4	80,2	73,7	3,4	68,6

Source: ANSD. EDSC 2014

Chapitre III : GENRE ET ÉDUCATION

Genre et politiques éducatives ne sont pas sans lien. Depuis le début des années 2000, à l'instar des autres pays africains, le Sénégal a procédé à des réflexions qui sont menées à travers le monde par différents acteurs du système pour repenser les systèmes éducatifs des pays en voie de développement en général et africains en particulier, afin de les rendre plus rentables et plus adéquats aux besoins de l'environnement. Ces politiques visent, selon la convention de 2000, à « améliorer l'orientation scolaire et professionnelle, promouvoir une éducation fondée sur le respect mutuel des deux sexes et renforcer les outils de promotion de l'égalité et la formation des acteurs ».

C'est dans ce contexte que ce présent chapitre s'inscrit pour mener une étude de genre sur le secteur formel de l'éducation concernant plusieurs niveaux et types d'enseignement, on y distingue l'éducation préscolaire, l'enseignement élémentaire, l'enseignement moyen et secondaire général, l'enseignement technique et la formation professionnelle, et l'enseignement supérieur.

III.1. L'enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire vise les enfants âgés de 3 à 6 ans et comprend la petite, la moyenne et la grande section. Globalement, les effectifs du préscolaire sont passés de 208 520 en 2015 à 224 617 en 2016, soit une augmentation de 7.7%.

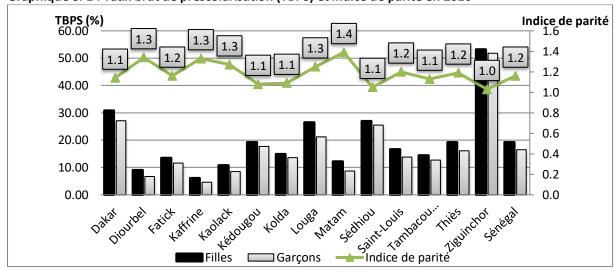
Le sex-ratio par âge est le rapport du nombre de garçons sur le nombre de filles. Au Sénégal, il y a environ 91 garçons pour 100 filles (91,1%) au préscolaire. À l'échelle régionale, Il en est de même pour toutes les régions, à l'exception de Sédhiou et de Ziguinchor où il y a plus de garçons que de filles au préscolaire avec respectivement 101,2 garçons pour 100 filles et 100,4 garçons pour 100 filles. La région de Matam enregistre le sex-ratio le plus faible avec 75 garçons pour 100 filles (75,8%).

Tableau 1 : Répartition régionale de l'effectif des apprenants du préscolaire en 2016

					% Région	% Filles
Académie	Filles	Garçons	Sex-ratio	Total	dans le	dans la
					total	région
Dakar	15961	15440	96,7	31401	14,0	50,8
Diourbel	6698	5398	80,6	12096	5,4	55,4
Fatick	4896	4372	89,3	9268	4,1	52,8
Kaffrine	2005	1563	78,0	3568	1,6	56,2
Kaolack	5167	4317	83,6	9484	4,2	54,5
Kédougou	1446	1365	94,4	2811	1,3	51,4
Kolda	5206	5036	96,7	10242	4,6	50,8
Louga	10692	9219	86,2	19911	8,9	53,7
Matam	3507	2659	75,8	6166	2,7	56,9
Pikine-Guédiawaye	12450	11296	90,7	23746	10,6	52,4
Rufisque	5113	4690	91,7	9803	4,4	52,2
Sédhiou	6434	6511	101,2	12945	5,8	49,7
Saint- Louis	6880	6069	88,2	12949	5,8	53,1
Tamba	5152	4802	93,2	9954	4,4	51,8
Thiès	14907	13320	89,4	28227	12,6	52,8
Ziguinchor	11003	11043	100,4	22046	9,8	49,9
Total général	117520	107097	91,1	224617	100,0	52,3

Le taux brut de préscolarisation qui est le rapport entre les effectifs des enfants préscolarisés et la population pré-scolarisable pour ce cycle. Il détermine le degré de fréquentation du préscolaire. Le taux brut de préscolarisation est de 17,8% au niveau national avec 19,2% chez les filles et 16,5% chez les garçons.

Les régions de Ziguinchor (52,5%), Dakar (28,9%) Sédhiou (26,2%) et Louga (23,7%) affichent relativement les meilleurs taux bruts de préscolarisation. En outre, la préscolarisation est en faveur des filles dans toutes les régions avec un indice de parité global de 1,2.



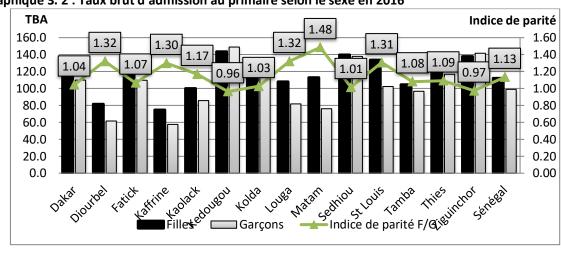
Graphique 3. 1 : Taux brut de préscolarisation (TBPS) et indice de parité en 2016

III.2. L'enseignement élémentaire

L'enseignement élémentaire comprend six niveaux allant du cours d'initiation (CI), au cours moyen deuxième année. Il vise en principe les enfants âgés de 7 à 12 ans.

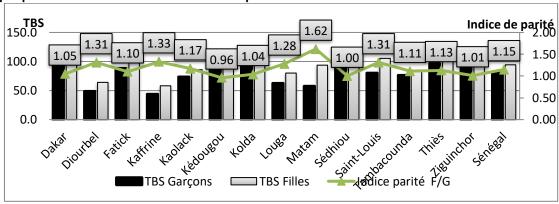
L'indicateur le plus usité pour appréhender l'accès au primaire est le taux brut d'admission (TBA). Il est défini comme étant le rapport entre l'effectif des élèves nouvellement inscrits au CI et celui de la population ayant l'âge officiel d'entrer au CI. Entre 2015 et 2016, le TBA a connu une hausse en passant de 104,6% à 105,5%. Cette hausse est notée aussi bien chez les filles (de 111,6% en 2015 à 112,3% en 2016) que chez les garçons (de 98,1% en 2015 à 99,0% en 2016). L'analyse a révélé aussi que l'accès à l'enseignement primaire est en faveur des filles avec un indice de parité de 1,13 au niveau national.

Au niveau régional, Il faut aussi noter que, contrairement aux autres régions, celles de Kédougou (0,96) et de Ziguinchor (0,97) sont les seules où l'accès est en faveur des garçons. L'accès à la scolarité primaire reste relativement faible à Kaffrine (66,0%) et Diourbel (71,1%) avec de faible taux d'accès des garçons (57,6% pour Kaffrine et 61,6% pour Diourbel).



Graphique 3. 2: Taux brut d'admission au primaire selon le sexe en 2016

S'agissant du taux brut de scolarisation (TBS), il a connu une hausse de 1,5% par rapport à 2015. En effet, il est estimé à 88,1% pour le primaire. Ce taux est plus élevé chez les filles (94,3%) que chez les garçons (82,2%), soit un indice de parité de 1,15. L'analyse selon la région montre que l'intensité de la scolarisation est en faveur des garçons que dans la région de Kédougou (0,96).

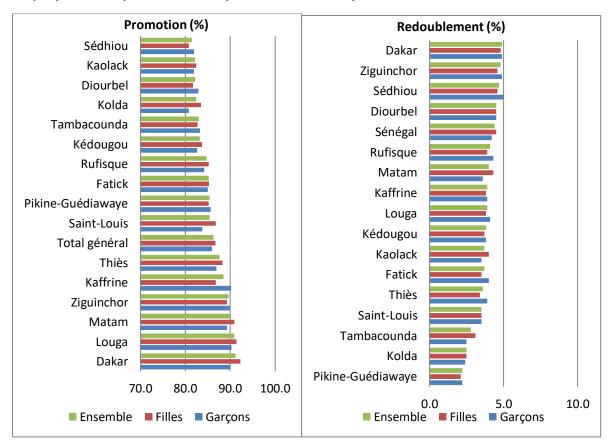


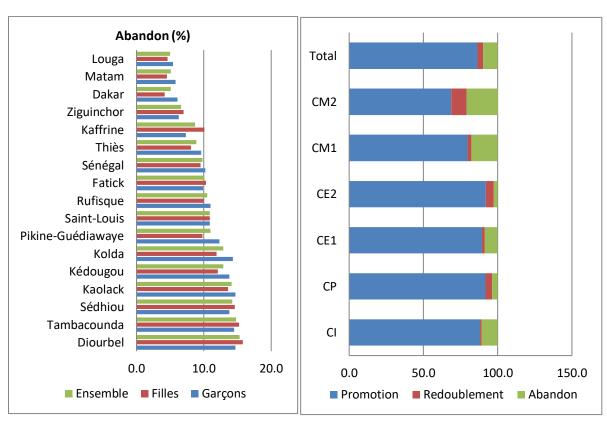
Graphique 3. 3: Taux brut de scolarisation au primaire selon le sexe en 2016

Source : Ministère de l'Education. Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2016

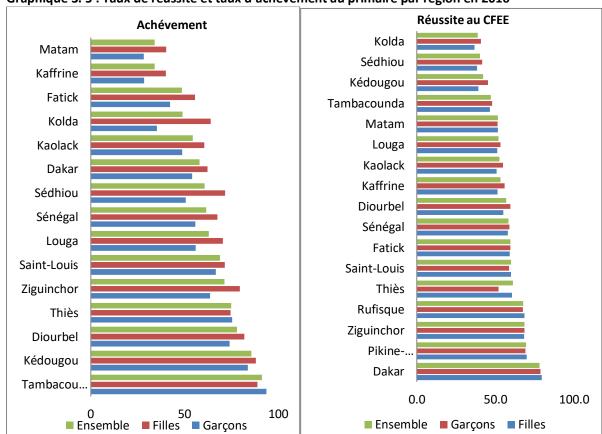
Le maintien des enfants jusqu'à l'achèvement du cycle primaire figure parmi les nombreux défis du système scolaire. Comparativement à 2015, en 2016, l'enseignement primaire a enregistré une hausse du taux d'achèvement de 0,5 point de pourcentage. La situation est identique quel que soit le sexe pour le taux de redoublement (3,9% chez les garçons contre 3,8% chez les filles) et pour le taux d'abandon les garçons abandonnent légèrement plus que les filles (10,2% chez les garçons contre 9,5% chez les filles).

Graphique 3. 4 : Répartition des flux par académie dans le primaire en 2016





Le taux d'achèvement au primaire permet d'apprécier l'achèvement du cycle primaire. Au Sénégal, le taux d'achèvement des filles (67,6%) est supérieur de 11,9 points de pourcentage à celui des garçons (55,7%). La réussite au Certificat de Fin d'Études Élémentaires (CFEE) sanctionne la fin des études au primaire. En 2016, sur 269 953 candidats présentés aux épreuves, seuls 157 377 sont déclarés admis. Ainsi, le taux d'admission est de 58,3% (58,91% pour les garçons contre 57,79% pour les filles). Le taux de réussite a baissé de 20,3 points de pourcentage comparativement à 2015 (38%).



Graphique 3. 5 : Taux de réussite et taux d'achèvement au primaire par région en 2016

Source : Ministère de l'Education. Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2016

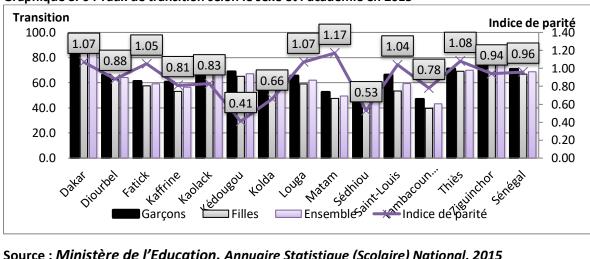
III.3. L'enseignement moyen

L'enseignement moyen comprend quatre années d'études de la sixième à la troisième. Il est destiné aux enfants âgés de 13 à 16 ans. La fin des études pour ce cycle est sanctionnée par le Brevet de Fin d'Études Moyennes (BFEM).

Le taux de transition au cycle moyen détermine le niveau d'accès à l'enseignement moyen. Il est donné par la proportion d'apprenants du CM2 admis en sixième. En 2015, Ce taux est estimé à 68,7%, soit une baisse de 17,9 point par rapport à 2014. Par

ailleurs, on note que sur toute la période allant de 2006 à 2015, le taux de transition CM2-Sixième des garçons, dépasse celui des filles. Au niveau des Académies, on constate de fortes disparités.

Les plus forts taux sont enregistrés dans les académies de Dakar et de Ziguinchor avec respectivement 92,4% et 82,6%. Les taux les plus faibles se retrouvent dans les académies de Tambacounda, de Matam et de Sédhiou, avec respectivement 43,2%, 49,4% et 55,3%.

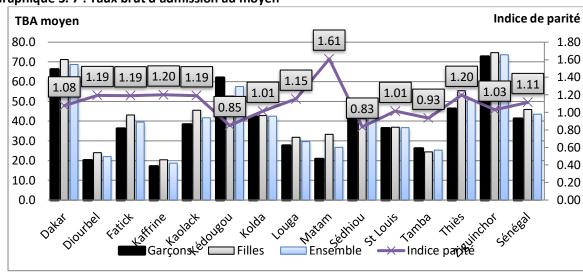


Graphique 3. 6 : Taux de transition selon le sexe et l'académie en 2015

Source : Ministère de l'Education. Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2015

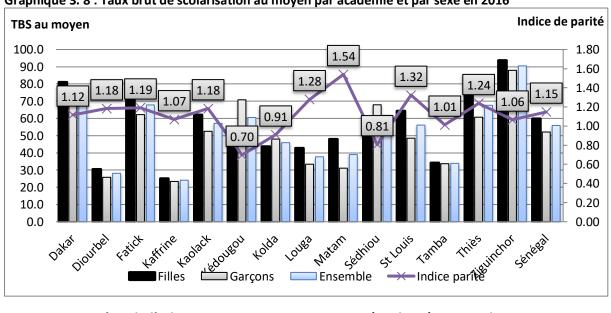
Le taux brut d'admission au moyen a connu une évolution en dents de scie entre 2014 et 2016, en passant de 55,9% en 2014, à 56,5% en 2015 avant de baisser très nettement à 43,5% en 2016.

La répartition régionale du taux brut d'admission laisse apparaître des disparités par rapport à la valeur nationale (43,5%). Ces disparités ont permis d'avoir des académies ayant des résultats très nettement au-dessus de la valeur nationale. Il s'agit des académies de Ziguinchor (73,6%), de Dakar (68,7%) et de Kédougou (57,5%). A l'opposé de ces Académies, on retrouve celles qui ont atteint des résultats nettement en-dessous de la valeur nationale. Il s'agit des académies de Kaffrine (18,7%), de Diourbel (22,0%) et de Tamba (25,3%).



Graphique 3. 7: Taux brut d'admission au moyen

Le taux brut de scolarisation met en évidence une fréquentation en faveur des filles avec un indice de parité de 1,15 au niveau national en 2016. En outre, en termes de fréquentation du moyen, le TBS est estimé à 55,9% en 2016 (59,8% chez les filles et 52,1% chez les garçons). Ce niveau de l'indicateur au niveau national cache cependant des disparités régionales. Ainsi au niveau des régions de Kédougou (0,70), Sédhiou (0,81) et Kolda (0,91), l'indice de parité en dessous de l'unité indique une fréquentation en faveur des garçons.



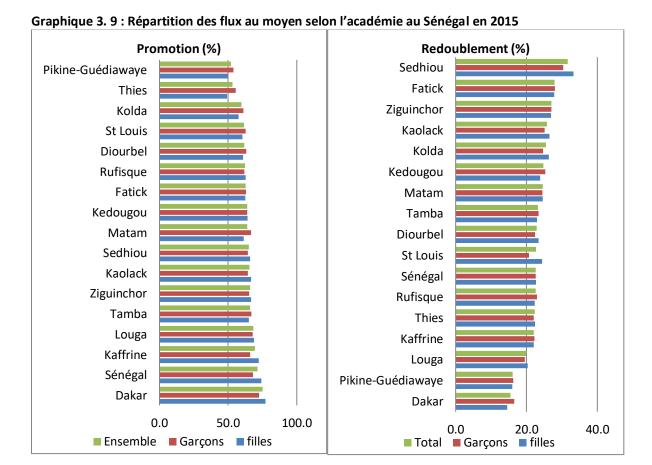
Graphique 3. 8 : Taux brut de scolarisation au moyen par académie et par sexe en 2016

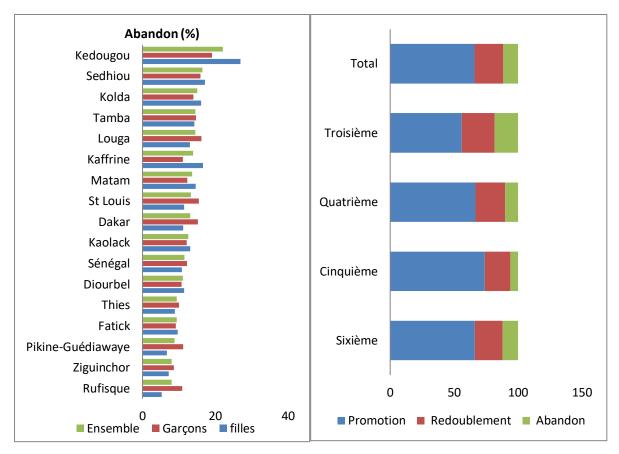
Source : Ministère de l'Education. Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2016

Le taux de promotion qui indique la proportion d'une cohorte d'élèves qui passe en classe supérieure se situe en 2015 à 65,9% pour le global, 65,2% pour les garçons et 66,6% pour les filles. Ces taux ont connu une baisse par rapport à leurs niveaux de 2014 où ils étaient de 68,2% pour le global, 68,0% pour les filles et 68,3% pour les garçons.

Pour ce qui est du taux de redoublement, il se situe en 2015, pour le global, à 22,6%, pour les filles à 22,7% et pour les garçons à 22,6%. Ces trois valeurs comparées à celles de l'année 2014 ont connu de légères hausses, car elles étaient respectivement de 21,6%, 21,5% et 21,7%.

S'agissant du taux d'abandon, il a aussi entre ces deux années, connu une hausse. En 2015, ce taux pour le global s'établit à 11,5%, pour les filles à 10,8% et pour les garçons à 12,2%. En 2014, ces valeurs étaient respectivement de 10,2%, 10,5% et 10,0%.



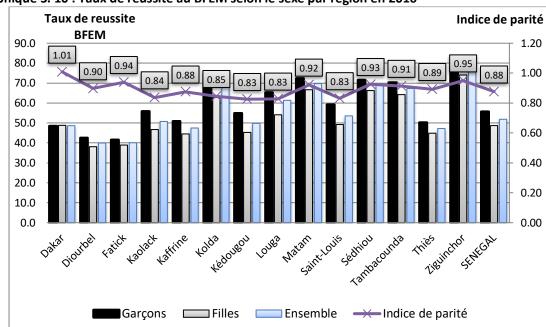


Source : Ministère de l'Education. Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2016

Au niveau de la réussite au BFEM, une performance de 8,65 points a été notée entre 2015 et 2016. En 2016, l'analyse selon le genre, montre que les garçons (55,58%) réussissent mieux que les filles (48,69%) et dans toutes les académies sauf à Dakar..

Ainsi, on remarque que des académies comme Ziguinchor (76,03%) et Matam (69,75%) affichent des valeurs qui sont très nettement au-dessus de la valeur nationale, tandis que celles de Diourbel (39,94%) et de Fatick (40,07%) occupent le bas du tableau.

L'écart des taux de réussite garçons/ filles est très important dans certaines académies comme à Kolda avec 11,45 points de pourcentage, Louga avec 11,21 points et Saint Louis 10,0 points.



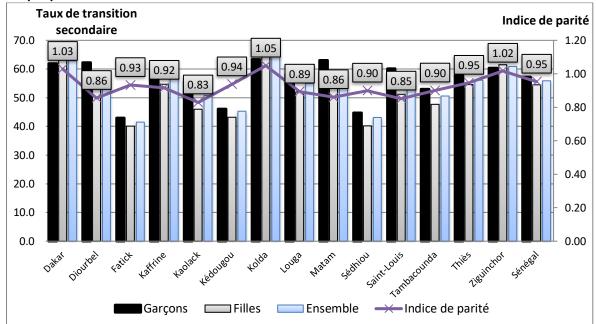
Graphique 3. 10 : Taux de réussite au BFEM selon le sexe par région en 2016

Source : Ministère de l'Education. Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2016

III.4. L'enseignement secondaire général

L'accès au secondaire est déterminé par le taux de transition entre la classe de troisième et celle de seconde. On peut, toutefois, signaler qu'une partie des élèves de troisième s'oriente vers des filières techniques et professionnelles. En 2014-2015, le taux de transition de la troisième au secondaire général est de 55,9%.

Selon le sexe, globalement, le taux de transition est de 57,2% pour les garçons et 54,5% pour les filles. Chez les garçons, presque la moitié des Académies enregistrent un taux supérieur à celui du niveau national. Les taux plus élevés se retrouvent dans les académies de Kolda (63,4%) et de Matam (63%). Chez les filles, les académies comme Kolda (66,5%) et Dakar (63,7%) ont un taux au-dessus de celui du niveau national (54,5%).



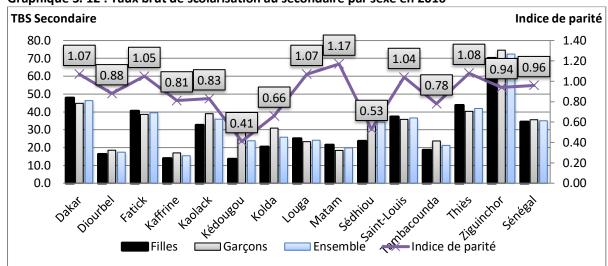
Graphique 3. 11 : Taux de transition au secondaire en 2015 selon le sexe et l'académie

Source: Ministère de l'Education. Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2015

Entre 2014 et 2016, le TBS global a évolué de 32,0% à 35,0%, soit une hausse de 3,0 points de pourcentage. Les TBS ont connu de façon globale une progression régulière tout au long de la période.

Au niveau régional, en 2016, six académies ont enregistré un taux brut de scolarisation supérieur à celui du niveau national. Les taux les plus élevés se retrouvent à Ziguinchor (72,4%), à Dakar (46,3%), et à Thiès (41,9%). La région de Kaffrine a le plus faible taux avec seulement (15,4%), suivie de Diourbel (17,4%) et de Matam (19,8%).

L'indice de parité a enregistré une légère augmentation en faveur des filles en passant de 0,92 en 2015 à 0,96 en 2016. Au moment où dans les IA de Dakar, de Fatick, de Matam, de Louga, de Thiès et de Saint-Louis, l'indice de parité est en faveur des filles, dans celles de Ziguinchor, de Kaffrine, de Diourbel, de Tambacounda, de Kaolack, de Kédougou, de Sédhiou et de Tamba, des efforts restent encore à faire malgré que certaines soient proches de la parité.



Graphique 3. 12: Taux brut de scolarisation au secondaire par sexe en 2016

Source : Ministère de l'Education. Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2016

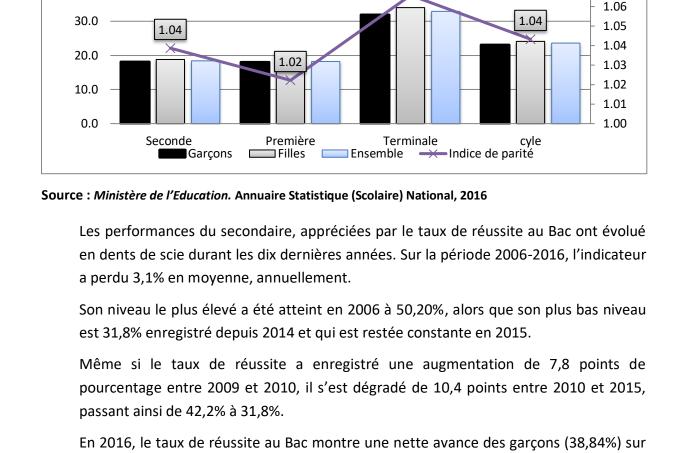
Le taux de redoublement permet de mesurer l'efficacité interne dans le secondaire. Les difficultés de recueillir des données sur l'abandon principalement des élèves de terminale est la raison pour laquelle cette option de mesure partielle de l'efficacité est adoptée. En effet, selon plusieurs études, il est difficile de distinguer les abandons et les admis après la terminale du fait que les derniers cités vont intégrer les statistiques d'un autre département ministériel.

En fin d'année scolaire 2014-2015, le taux de redoublement global au niveau du Secondaire général est de 23,6% contre 21,1% en 2016/2014, soit une augmentation de 2.5 points de pourcentage. Il est de 23,1% chez les garçons et de 24,1% chez les filles.

Au niveau global, dix Académies affichent un taux de redoublement supérieur à celui du niveau national (23,6%). Le plus fort taux est enregistré à Kaffrine (36,9%) et le plus faible à Rufisque (13,0%).

Chez les filles, onze académies ont enregistré un taux supérieur à celui du niveau national. Les académies de Kaffrine et de Rufisque se retrouvent aux deux extrémités avec respectivement 37, 9% et 13,2%.

Chez les garçons, dix académies ont un taux au-dessus du niveau national. De même, chez les garçons, l'IA de Kédougou se retrouve avec le taux le plus élevé (36.4%), et celle de Rufisque avec le plus faible (12,9%).



Graphique 3. 13 : Taux de redoublement au secondaire par année d'étude et par sexe en 2016

1.07

Indice de parité

1.07

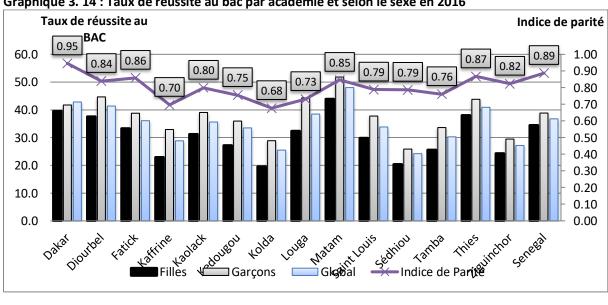
Redoublement

Secondaire Générale 40.0

les filles (34,48%).

Graphique 3. 14 : Taux de réussite au bac par académie et selon le sexe en 2016

Matam et Thiès ont un taux inférieur au niveau national (36,76%).

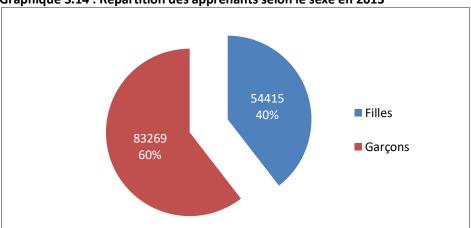


Durant cette même année, au niveau des académies comme Dakar, Diourbel, Louga,

Source : Ministère de l'Education. Annuaire Statistique (Scolaire) National, 2016

III.5. L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est dispensé dans les universités et écoles de formation supérieure. Les apprenants de l'enseignement supérieur sont estimés à 137 684 étudiants en 2013 selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE). Ils sont constitués de 60,5% de garçons. Les apprenants du privé représentent 19,3% de l'effectif total de l'enseignement supérieur (15,9% chez les hommes et 24,3% chez les femmes).



Graphique 3.14 : Répartition des apprenants selon le sexe en 2013

Source: ANSD. RGPHAE-2013

Chapitre IV: GENRE ET MIGRATIONS

« Aujourd'hui, les femmes représentent près de la moitié des migrants internationaux dans le monde entier, c'est-à-dire près de 95 millions » (FNUAP, 2006). Ce constat est de plus en plus fréquemment répété, tant dans les médias que par les institutions internationales ou dans le milieu scientifique.

Le phénomène des migrations internationales et internes mérite une attention particulière sur le genre. C'est ainsi qu'il a fait l'objet de beaucoup de discours tant au plan national qu'international. Cependant, la recherche dans ce domaine fait encore souvent défaut.

La migration sénégalaise était, à ses origines, essentiellement masculine. Les départs étaient le fait d'hommes célibataires ou mariés sans leurs compagnes. Depuis, le contexte a évolué à partir des années 1970, tant au Sénégal que dans les pays de destination des migrants dans un contexte de crise économique. Le genre constitue également un critère de différenciation quant aux motivations à la migration interne.

Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage 2013 (RGPHAE 2013) donnent l'intérêt d'étudier les caractéristiques de la population du fait que les migrations internes et internationales touchent différemment les individus en fonction de leur sexe, de leur groupe d'âges, de leur milieu de résidence et de leur niveau d'instruction. Il est important d'étudier la migration sur ces aspects.

L'objectif de ce chapitre est de donner les tendances de la migration selon le genre à partir des données du RGPHAE 2013. Ce chapitre s'articule autour de deux parties. La première porte sur les migrations internes, la seconde aborde les migrations internationales en tenant compte du perspectif genre.

IV.1. Migration interne

Les migrations internes sont très souvent motivées par des raisons économiques. Les directions des flux migratoires s'expliquent par les opportunités offertes par les différentes régions du pays.

À côté des mobilités internes rurales-rurales, il y a celles qui partent des campagnes vers les villes, connues sous le nom de l'exode rural. C'est un phénomène récent qui date des années 1960 et qui est en corrélation avec l'urbanisation rapide du Sénégal. Par ce biais, des milliers de bras valides quittent les campagnes chaque année pour les villes. De ce fait, il s'est créé des besoins en main-d'œuvre aussi bien chez les hommes que chez les femmes, qui, pour être satisfaits, verront l'arrivée des immigrants étrangers.

IV.1.1. Migration récente (il y a un an)

La migration récente est celle effectuée l'année ayant précédée le recensement de 2013. Elle a trait aux individus dont le lieu de résidence à la date du recensement de 2013 est différent de celui de 2012.

Selon les résultats du RGPHAE de 2013, sur une population résidente de 12 908 369 individus âgés de 1 an et plus, seuls 357 611 (soit 2,8%) ont changé de région de résidence d'une année à une autre.

Le tableau 4.1 montre que les femmes sont aussi bien concernées par la migration interrégionale que les hommes.

IV.1.2. Caractéristiques des migrants interrégionaux récents (il y a 1 an)

Les proportions des femmes et des hommes, entre 1 et 4 ans, représentent respectivement 12,4% et 12,8%. Entre 5 et 9 ans, la proportion de migrants chez les hommes (13,7%) reste sensiblement égale à celle chez les femmes (13,6%). De 10 à 24 ans, la proportion des femmes devient légèrement plus importante que celle des hommes. La même situation s'observe entre 50 et 69 ans. Au-delà de 70 ans, la proportion de migrants est inférieure ou égal à 1% et diminue au fur et à mesure que l'âge augmente pour atteindre 0,3% pour les migrants âgés de 80 ans et plus, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

En milieu urbain, la proportion de migrants interrégionaux chez les femmes (27,6%) reste sensiblement égale à celle des hommes migrants interrégionaux (27%). Par contre en milieu rural, la proportion des hommes est légèrement supérieure à celle des femmes avec respectivement 73% et 72,4%.

Selon le niveau d'instruction, les femmes migrantes sont moins instruites que les hommes avec 68,6% sans niveau d'instruction. On note que les proportions de migrants chez les femmes restent légèrement supérieures à celles des hommes pour les niveaux allant du préscolaire au primaire. À partir du niveau moyen jusqu'au niveau supérieur, les proportions des hommes migrants deviennent plus importantes que celles des femmes (tableau 4.1).

Tableau 4.1 : Répartition des migrants interrégionaux récents (au cours d'une année) selon le sexe, le groupe d'âge et le niveau d'instruction

Caractéristiques	Sexe du migrant		Ensemble
Groupe d'âge	Homme (%)	Femme (%)	Effectif
1-4	12,8	12,4	45 150
5-9	13,7	13,6	48 809
10-14	10,6	11,3	39 139
15-19	10,4	11,8	39 664
20-24	10,7	11,4	39 536
25-29	9,5	9,6	34 128
30-34	7,8	7,4	27 105
35-39	5,7	5,4	19 856
40-44	4,6	4,3	16 018
45-49	3,3	3,1	11 490
50-54	3,4	2,9	11 314
55-59	2,3	1,8	7 292
60-64	2,0	1,8	6 716
65-69	1,0	0,9	3 429
70-74	1,0	1,0	3 607
75-79	0,5	0,5	1 754
80-84	0,4	0,4	1 463
+85	0,3	0,3	1 142
Total	100,0	100,0	357612
Milieu de résidence			
Urbain	27,0	27,6	97 477
Rural	73,0	72,4	260 135
Total	100,0	100,0	357 612
Niveau d'instruction			
Aucun niveau	65,7	68,6	240187
Préscolaire	1,8	1,9	6763
Élémentaire	15,9	17,5	59620
Moyen	7,6	7,1	26136
Secondaire	4,7	3,1	13810
Supérieur	4,3	1,9	11096
Total	100,0	100,0	357612

Source: ANSD. RGPHAE 2013

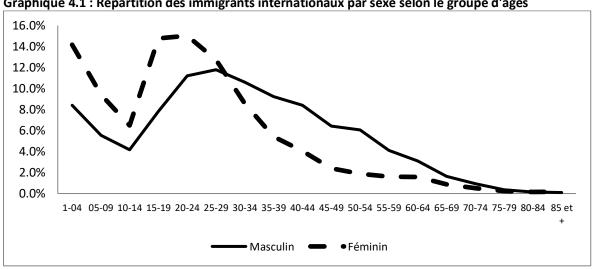
IV.2. Migration internationale

Une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. Dans le cas du Sénégal, la migration internationale concerne tous les échanges migratoires avec le reste du monde. L'émigration regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger tandis que l'immigration concerne les entrées dans le pays.

IV.2.1. Immigration internationale (il y a un an)

Les immigrants internationaux récents il y a un an sont au nombre de 30 538 individus, soit 0,23% de la population résidente.

Selon le sexe, on note que les groupes d'âges 20-24 ans et 25-29 ans représentent 15,0% et 12,7% chez les femmes et respectivement 11,2% et 11,8% chez les hommes. Entre 30 et 34 ans, on enregistre 10,6% chez les hommes et 8,5% chez les femmes. Entre 1 et 14 ans, on note une baisse des migrations chez les garçons et chez les filles, puis une reprise des flux à partir de 14 ans (graphique 4.1). Ce qui pourrait s'expliquer par la migration des enfants de bas âge avec leurs parents située à 8,4% chez les garçons et 14,2% chez les filles entre 1 et 4 ans. Entre 5 et 9 ans, et 10 et 14 ans, le pourcentage passe de 5,5% à 9,4% et de 4,2% à 6,5% respectivement pour les garçons et pour les filles. La migration féminine reste plus importante jusqu'à 29 ans. Entre 1 et 4 ans, elle représente 14,2% contre 8,4% chez les hommes, tandis qu'entre 20 et 24 ans, elle représente 15% chez les femmes contre 11,2% chez les hommes. À partir de 30 ans, la migration masculine reprend le dessus sur celle des femmes, et ce, jusqu'aux âges avancés.



Graphique 4.1: Répartition des immigrants internationaux par sexe selon le groupe d'âges

Source: ANSD, RGPHAE 2013

Entre 1 et 29 ans, les proportions d'immigrants internationaux sont plus importantes chez les femmes que chez les hommes. Les écarts sont plus importants entre 15 et 19 ans avec 14,8% chez les femmes et 7,8% chez les hommes. Entre 30 et 79 ans, les proportions des hommes deviennent plus importantes que celles des femmes (tableau 4.2).

Tableau 4.2 : Répartition des immigrants internationaux selon le sexe et le groupe d'âge

	Sexe de l'immigrant		Ensemble
Groupe d'âge	Masculin %	Féminin %	Effectif
1-4	8,4	14,2	3 223
5-9	5,5	9,4	2 132
10-14	4,2	6,5	1 538
15-19	7,8	14,8	3 182
20-24	11,2	15,0	3 855
25-29	11,8	12,7	3 707
30-34	10,6	8,5	3 001
35-39	9,2	5,4	2 386
40-44	8,4	4,0	2 073
45-49	6,4	2,4	1 504
50-54	6,1	1,9	1 376
55-59	4,1	1,6	967
60-64	3,1	1,6	772
65-69	1,6	0,9	409
70-74	0,9	0,5	239
75-79	0,4	0,2	94
80-84	0,1	0,1	44
+85	0,1	0,2	36
Total	100,0	100,0	30 538

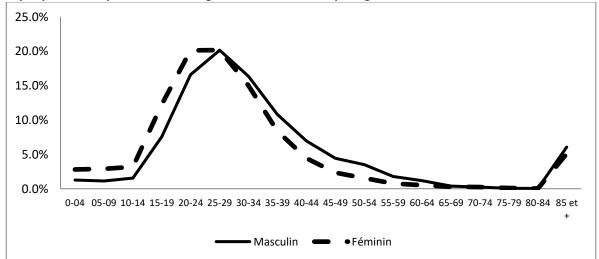
Source: ANSD, RGPHAE 2013

IV.2.2. Émigration internationale au cours des 5 dernières années

Au cours du recensement 2013, il a été demandé à chaque ménage si, au cours des 5 dernières années, il y a des personnes qui vivaient dans le ménage et qui sont parties à l'étranger pour une période d'au moins six mois. Toutefois, l'émigrant peut être retrouvé et recensé dans le ménage en tant que visiteur si la période de séjour n'excède pas six mois.

Les résultats du RGPHAE montrent que les Sénégalais qui ont émigré au cours des 5 dernières années sont estimés à 164 901 individus, soit seulement 1,2% de la population résidente.

L'analyse de la courbe (graphique 4.2) de la répartition des émigrants internationaux par groupe d'âge quinquennaux montre que les Sénégalais partent plus en émigration entre 20 et 30 ans tant pour les hommes que pour les femmes. Par contre, aux âges avancés, les départs sont très faibles. À partir de 65 ans, on enregistre des pourcentages de départ inférieurs à 1%. Le redressement de la courbe à partir de 85 ans s'explique par l'effet cumulatif des effectifs des émigrants d'âge supérieur à 85 ans.



Graphique 4.2 : Répartition des émigrants internationaux par âge selon le sexe

Source : ANSD. RGPHAE 2013

L'analyse selon le sexe et l'âge (tableau 4.3) montre que chez les femmes, les départs sont plus importants entre 20-24 ans et 25-29 ans avec respectivement 20,1% et 20,2%. Pour ces mêmes groupes d'âge on a respectivement, 16,6% et 20,1% pour les hommes. À partir de 40 ans, les proportions d'émigrants ne dépassent pas 8% aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Tableau 4.3 : Répartition des émigrants internationaux selon le sexe et l'âge au départ

	Sexe de l'émigrant		Ensemble
Groupe d'âge	Masculin %	Féminin %	
0-4	1,3	2,8	2 529
5-9	1,1	2,9	2 377
10-14	1,6	3,2	3 030
15-19	7,5	12,2	13 759
20-24	16,6	20,1	28 306
25-29	20,1	20,2	33 214
30-34	16,4	15,0	26 576
35-39	10,8	8,4	17 153
40-44	6,9	4,4	10 720
45-49	4,4	2,3	6 717
50-54	3,5	1,5	5 218
55-59	1,8	0,7	2 649
60-64	1,2	0,5	1 723
65-69	0,4	0,3	630
70-74	0,3	0,2	410
75-79	0,1	0,1	114
80-84	0,0	0,0	78
+85	6,0	5,1	9 698
Total	100,0	100,0	164 901

Source: ANSD, RGPHAE 2013

La répartition des émigrants internationaux par zone de destination montre que l'Europe est la zone la plus privilégiée des émigrants sénégalais avec 48% chez les femmes et 43,7% chez les hommes. Elle est suivie de celle de l'Afrique de l'Ouest où on enregistre 28,5% pour les femmes et 27,3% pour les hommes. Par ailleurs, l'Afrique du centre est plus privilégiée par les hommes (13,3%) que par les femmes (2,7%). La situation inverse s'observe pour l'Afrique du Nord avec 7,5% contre 5,4% respectivement pour les femmes et pour les hommes.

Tableau 4.4 : Répartition des émigrants internationaux selon le sexe et la destination sous régionale

Pays de destination	Sexe de l'	Ensemble	
	Homme %	Femme %	Effectif
Afrique de l'Ouest	27,3	28,5	45 306
Afrique du Centre	13,3	2,7	18 970
Afrique du Nord	5,4	7,5	9 558
Autres pays africains	1,2	0,4	1 807
Amériques	2,0	3,6	3 727
Asie	0,2	0,3	363
Europe	43,7	48,0	73 320
Orient	0,7	1,6	1 383
Autres	6,1	7,3	10 467
Total	100,0	100,0	164 901

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Le tableau 4.5 montre que les hommes émigrent dans la majorité des cas pour des raisons de travail (80,7%). Il en est de même pour les femmes émigrantes (38,3%). Cependant, pour des raisons d'étude et d'apprentissage, la proportion d'émigrants est plus importante chez les femmes (20,9%) que chez les hommes (10,4%). La même situation s'observe pour des raisons de mariage (17,7% contre 0,4% respectivement) et pour celles familiales (17% contre 4,8% respectivement).

Tableau 4.5 : Répartition des émigrants selon le sexe et le principal motif de la migration

	Sexe de l'é	Ensemble	
Principal motif	Homme %	Femme %	Effectif
Travail	80,7	38,3	121 089
Étude/Apprentissage	10,4	20,9	20 055
Mariage	0,4	17,7	5 490
Raisons de santé	0,3	1,8	976
Raisons familiales	4,8	17,0	11 326
Autres	1,6	2,3	2 816
Ne sait pas	1,9	2,0	3 149
Total	100,0	100,0	164 901

Source: ANSD. RGPHAE 2013

L'analyse différentielle selon le sexe fait ressortir des niveaux d'instruction au départ, plus élevés chez les femmes que chez les hommes. On constate que près de la moitié des hommes émigrants n'ont aucun niveau contre 29,2% pour les femmes migrantes. En revanche la proportion d'émigrants de niveau supérieur au départ est plus importante chez les femmes migrantes que chez les hommes avec respectivement 18,8% et 9,1%.

Tableau 4.6 : Répartition des émigrants internationaux selon le sexe et le niveau d'instruction au départ

Nivory d'instruction au départ	Sexe de l	Sexe de l'émigrant		
Niveau d'instruction au départ	Homme %	Femme %	Effectif	
Aucun	48,8	29,2	74 949	
Élémentaire	17,9	19,9	30 121	
Moyen	8,9	11,6	15 446	
Secondaire	9,0	16,1	16 791	
Supérieur	9,1	18,8	17 724	
Ne sait pas	6,3	4,3	9 870	
Total	100,0	100,0	164 901	

Source : ANSD. RGPHAE 2013

La répartition des émigrants internationaux par profession au départ montre que la proportion des migrants sans profession est plus élevée chez les femmes (29%) que chez les hommes (17,6%). En ce qui concerne les élèves et étudiantes au départ, on note que la proportion est plus élevée parmi les femmes émigrantes que les hommes. On enregistre respectivement 28,4% et 14,2%. Par contre, pour les agriculteurs de subsistance au départ, ils sont plus élevés chez les hommes (13,7%) et que chez les femmes (1,2%).

Tableau 4.7 : Répartition des émigrants internationaux par sexe selon la profession au départ

	Sexe de l'émigrant		Ensemble
Profession au départ	Homme %	Femme %	Effectif
Vendeurs à l'étal et sur les marchés	1,3	0,2	1 815
Agents de services commerciaux non classés ailleurs	4,8	2,9	7 278
Commerçants, magasins	9,3	4,1	13 544
Vendeurs non classés ailleurs	1,6	1,6	2 578
Éleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage de bétail	2,4	0,1	3 250
Pêcheurs de la pêche côtière et en eaux intérieures	2,5	0,1	3 371
Maçons	3,2	0,1	4 324
Mécaniciens et réparateurs de véhicules à moteur	1,6	0,0	2 100
Ébénistes, menuisiers et assimilés	2,1	0,1	2 798
Couturiers, brodeurs et assimilés	3,7	1,4	5 284
Chauffeurs de taxi et conducteurs d'automobiles et de camion	3,1	0,0	4 132
Aides de ménage à domicile	0,1	9,1	2 606
Vendeurs ambulants (à l'exception de l'alimentation)	1,5	0,1	2 052
Sans profession	17,6	29,0	31 536
Élèves/étudiants	14,2	28,4	26 772
Agriculteurs de subsistance	13,7	1,2	18 748
Autres	17,4	21,8	32 713
Total	100	100	164901

Source : ANSD. RGPHAE 2013

Les résultats du RGPHAE montrent que les femmes sont aussi bien touchées que les hommes par le phénomène de la migration sous tous ses angles. Les proportions des migrants interrégionaux restent sensiblement égales chez les femmes que chez les hommes. La répartition des émigrants internationaux par zone de destination montre que l'Europe est la zone la plus privilégiée des émigrants sénégalais aves 48% chez les femmes et 43,7% chez les hommes.

Chapitre V: GENRE, EMPLOI ET AGRICULTURE

Les disparités sociales basées sur le sexe sont de plus en plus notées en Afrique. Les fonctions, activités ou rôles sont généralement répartis selon le sexe de l'individu. Cette situation peut être un obstacle au développement dans les sociétés actuelles où les populations féminines deviennent de plus en plus nombreuses.

Au Sénégal, les femmes ont un poids démographique légèrement plus important que celui des hommes (50,1% de femmes contre 49,9% d'hommes selon le RGPHAE 2013). Nonobstant les efforts fournis par les autorités politiques, notamment dans le cadre de la parité, leur situation socioéconomique demeure difficile. Elles sont plus touchées par les phénomènes comme le chômage, le sous-emploi, entre autres.

Dans le sens de mieux comprendre l'aspect genre, il sera question d'analyser la structure économique et la participation aux activités productives selon le sexe.

L'objectif de ce travail est donc de dresser le profil socioéconomique des individus selon le genre.

Il devra permettre de :

- Analyser le marché du travail au Sénégal;
- Analyser la situation d'activité et d'occupation de la population selon le sexe;
- Identifier le niveau de décision des femmes à travers l'accès aux ressources.
- Analyser l'agriculture selon le sexe du chef de ménage.

V.1. Emploi

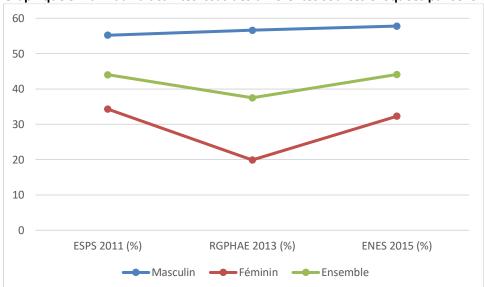
V.1.1. Analyse de la population active

Cet indicateur permet d'apprécier le poids des actifs dans la population en âge de travailler. Il représente le rapport de la population active à celle en âge de travailler. La population en âge de travailler est celle composée d'individus ayant atteint un âge légal (15 ans ou plus au Sénégal) pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. La population active est composée des actifs occupés et des chômeurs.

L'Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal (ENES), réalisée en 2015, montre que le taux d'activité est de 65,2% au niveau national. Il est plus important chez les hommes (72,1%) que chez les femmes (52,3%). Ces résultats confirment la tendance dégagée par le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) réalisé en 2013. Selon ce dernier, sur dix (10) hommes en âge de travailler, sept (7) sont actifs alors que chez les femmes le taux d'activité est de 33,3%.

Par ailleurs, la deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté (ESPS 2) réalisée en 2011 montre également que le taux d'activité est plus important chez les hommes que chez les femmes (60% chez les hommes contre 40% chez les femmes).

Ces différents résultats sont illustrés par le graphique ci-après.



Graphique 5.1.a: Taux d'activités issus des différentes sources évoquées par sexe

Sources: ANSD. ENES 2015, RGPHAE 2013, ESPS 2011

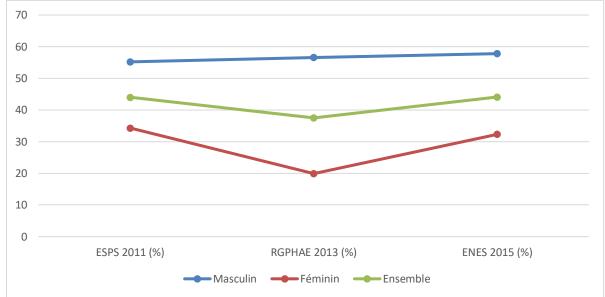
V.1.2. Analyse de la population active occupée

V.1.2.1. Taux d'occupation par sexe

Le taux d'occupation permet de mesurer la participation dans l'activité économique. Il mesure la part de la population effectivement occupée dans la population habituellement active. Cet indicateur présente des disparités selon certaines caractéristiques comme le sexe. Selon l'ENES 2015, l'occupation est plus importante chez les hommes que chez les femmes avec respectivement des taux de 57,8 % et 32,3%.

Par ailleurs, les résultats du RGPHAE 2013 montrent que plus de la moitié des hommes actifs sont occupés (56,6%) alors que pour les femmes, le taux d'occupation n'est que de 19,9%.

Avec l'ESPS 2011, on note également que le niveau de participation des hommes au marché du travail reste supérieur à celui des femmes. En effet, seulement 34,2% des femmes potentiellement actives sont occupées contre 55,2% chez les hommes.



Graphique 5.1.b : Taux d'occupation par sexe selon les différentes sources mentionnées

Sources: ANSD. ENES 2015, RGPHAE 2013, ESPS 2011

V.1.2.2. Répartition de la population active occupée par sexe selon la situation d'occupation

La répartition des actifs occupés par sexe selon la situation d'occupation montre que, quel que soit le sexe, plus de la moitié des actifs occupés sont des indépendants (63,9% chez les hommes contre 62% chez les femmes) selon les données du RGPHAE 2013. Par ailleurs, la proportion des femmes aides familiaux est plus importante que celle des hommes (5% pour les femmes contre 3,4% pour les hommes).

Selon l'ENES, plus de la moitié des aides familiaux sont des hommes (51,5% contre 48,5 pour les femmes). Cependant, le niveau de disparité varie selon les régions. Pour les régions de Louga, Ziguinchor, Kaffrine, Kolda et Dakar, les aides familiaux sont majoritairement des femmes (respectivement 61%, 54,8%, 51,8%, 51,6% et 51,5%).

V.1.3. L'analyse de la population des chômeurs

Au sens du Bureau International du Travail (BIT), il est considéré comme chômeur tout actif sans emploi au courant de la semaine de référence, qui est activement à la recherche d'un travail et qui est immédiatement disponible ou est disposé à en occuper un dans les deux semaines suivant la date de l'interview. Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active en âge de travailler (15 ans et plus). Au niveau national, le taux de chômage est de 13,4%. La répartition par sexe montre que le chômage est plus important chez les femmes. En effet, le taux de chômage est de 9,5% chez les hommes contre 16,7% chez les femmes soit un écart de sept (7) points.

En outre, quelle que soit le sexe, les jeunes sont plus touchés par le chômage. Néanmoins, les taux de chômage des femmes des tranches d'âge de 15 à 19, de 20 à 24 et de 25 à 29 ans sont plus importants que celui des hommes comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 5.1.d : Taux de chômage par sexe et par tranches d'âge au Sénégal en 2013

Groupes d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	24	47,7	32,8
20-24	20,9	47,5	30,5
25-29	18,4	44,6	27,8
30-34	16,1	40,8	24,4
35-39	14,6	38	22,4
40-44	14,8	36,3	22,2
45-49	14,9	32,8	21,1
50-54	15,5	31	20,6
55-59	16,3	29,8	20,5
60-64	19,5	32,4	23,3
65-69	23	35,3	26,4
70,+	31,4	39,5	33,6
Ensemble	18	40,4	25,7

Source : ANSD. RGPHAE 2013

L'ESPS 2011 montre également que les jeunes femmes sont plus touchées par le chômage. En effet, à l'échelle nationale, en plus du fait que 61 jeunes chômeurs sur 100 sont des femmes, le taux de chômage chez les femmes âgées de 15 à 24 ans est de 19,0%, soit 10,7 points de pourcentage de plus que celui des jeunes hommes (8,3%).

V.1.4. Sous-emploi lié au temps de travail

On entend par personne en sous-emploi lié au temps de travail tout actif ayant un emploi et satisfaisant aux critères suivants :

- Il a travaillé moins de 40 heures dans la semaine et, ce, pour tous leurs emplois confondus ;
- Il est disponible pour faire davantage d'heures si la possibilité lui en est offerte.

Selon l'ENES 2015, le taux de sous-emploi lié à la durée du travail qui était estimé à 32% en 2011 (ESPS 2011), est de 27,7%. Cet indicateur révèle une importante disparité selon le sexe. En effet, le niveau de sous-emploi lié au temps de travail des femmes est très élevé, comparé à celui des hommes (respectivement 40,3% et 20,9%). Cette tendance confirme les résultats de l'ESPS 2011. Toutefois, il importe de signaler que le sous-emploi des femmes a légèrement augmenté. Le tableau suivant permettra de mieux visualiser les chiffres.

Tableau 5.1.e: Taux de sous-emploi par sexe

SEXE	ENES 2015	ESPS 2011
Masculin	20,9	28
Féminin	40,3	37
Ensemble	27,7	32

Sources: ANSD. ENES 2015, ESPS 2011

V.1.5. L'analyse de la population active par sexe selon le statut dans l'activité principale

Selon l'ENES 2015, les indépendants et les familiaux sont plus fréquents dans la population active sénégalaise (respectivement 36.7% et 16,8%). Cependant, la répartition par sexe révèle une disparité basée sur le sexe. Parmi les femmes actives, 30.5% sont des aides familiaux et 39.6% des indépendantes. Alors que chez les hommes, les aides familiaux ne représentent que 16.8% de la population active

masculine. De même, les hommes indépendants sont relativement moins nombreux, comparés à la population active féminine indépendante (36.7%).

En outre, la proportion de femmes employeuses est très faible par rapport à celle des hommes (0.9% contre 3.1%). Ces différents résultats sont illustrés par le tableau suivant.

Tableau 5.1.f : Répartition en pourcentage de la population active par sexe selon le statut dans l'activité principale

Statut dans l'activité principale	Sexe		Ensemble
	Masculin	féminin	
Cadre supérieur, ingénieur et assimilé	1,3	0,6	1,0
Cadre moyen, agent de maîtrise	2,7	2,1	2,5
Employé, ouvrier qualifié	10,5	7,0	9,2
Employé/ ouvrier semi-qualifié	8,0	6,6	7,4
Manœuvre	5,4	0,9	3,6
Patron, employeur	3,1	0,9	2,2
Indépendant agricole	16,7	8,4	13,5
Indépendant non agricole	20,0	31,2	24,4
Apprenti/stagiaire	9,5	3,4	7,2
Aide familial	16,8	30,5	22,1
Autre statut	5,9	8,3	6,8
	100,0	100,0	100,0

Source : ANSD. ENES 2015

V.1.6. L'analyse de la population active par sexe selon le type d'activité principale

Le type d'activité nous permet de savoir si l'individu a effectué une activité rémunérée. L'ENES 2015 montre que les hommes ont plus de chance d'exercer un emploi rémunéré pour l'État ou pour une entreprise privée (26,6% contre 20,3% chez les femmes). De même, 30,3% des femmes travaillent dans des fermes familiales et n'ont pas de rémunération. Pour les hommes, cette proportion est de 22.6%.

Tableau 5.1.g: Répartition en pourcentage de la population active par sexe selon le type d'activité principale

Tuno d'activitá principala	Sexe		
Type d'activité principale	Masculin	Féminin	Ensemble
Employé rémunéré pour une entreprise, pour	26,6	20,3	24,1
l'État, pour un privé			
Employé par un membre de votre ménage dans	1,3	2,0	1,6
des activités non			
Employé dans le secteur agricole (agriculture,	2,2	0,7	1,6
pêche, chasse			

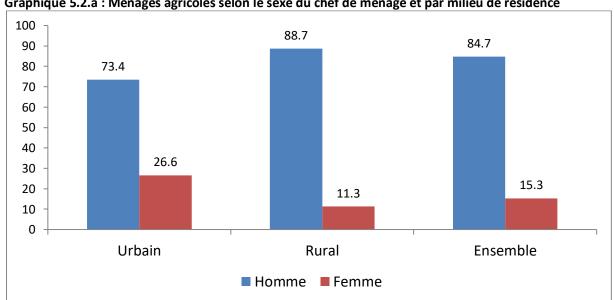
Type d'activité principale	Sexe		
Type d'activité principale	Masculin	Féminin	Ensemble
Gère une activité/entreprise employant des	1,1	0,4	0,8
personnes			
contribue à une activité/entreprise familiale	1,6	5,0	2,9
non agricole s			
Travailleur pour son propre compte	34,3	37,1	35,4
En apprentissage/stage-formation	10,5	4,3	8,1
Travailleur non rémunéré à la ferme familiale	22,6	30,3	25,6
(agriculture,)			
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source: ANSD. ENES 2015

V.2. Agriculture

V.2.1. Ménages agricoles

Les résultats du graphique suivant, montrent qu'au Sénégal 84,7 % des ménages agricoles sont dirigés par des hommes contre 15,3% par des femmes. La même tendance s'observe quel que soit le milieu de résidence, avec 88,7% et 73,4% chez les hommes et, 11,3% et 26,6% chez les femmes, respectivement dans les zones rurales et urbaines.

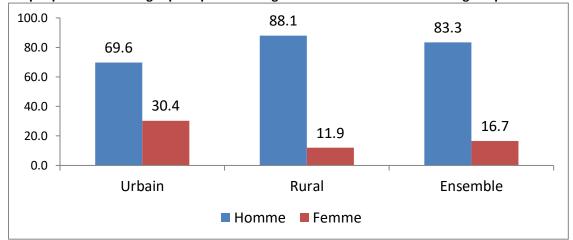


Graphique 5.2.a : Ménages agricoles selon le sexe du chef de ménage et par milieu de résidence

Source: ANSD. RGPHAE 2013

V.2.2. Pratique de l'élevage

À l'échelle nationale, la pratique de l'élevage est plus fréquente dans les ménages dirigés par les hommes (83,3%) contrairement à ceux dirigés par les femmes (16,7 %). La disparité dans la pratique est plus importante en milieu rural selon le sexe du chef de ménage, avec 88,1% pour les hommes contre 11,9% pour les femmes. Ces proportions sont de 69,6% chez les hommes et 30,4% chez les femmes en milieu urbain.

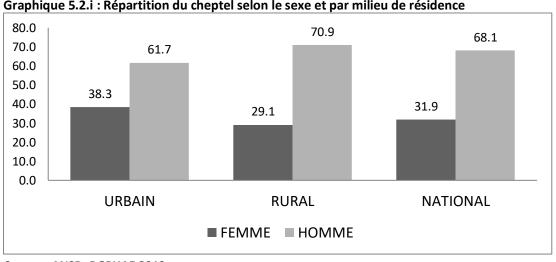


Graphique 5.2.h : Ménages pratiquant l'élevage selon le sexe du chef de ménage et par milieu de résidence

Source: ANSD. RGPHAE 2013

V.2.3. Possession du cheptel

En ce qui concerne la possession du cheptel, les résultats du graphique ci-dessous montrent une nette disparité entre les hommes (68,1%) et les femmes (31,9%), au niveau national. Cette inégalité en faveur des hommes est plus visible en milieu rural (29,1% contre 70,9%) qu'en milieu urbain (38,3% contre 61,7%).



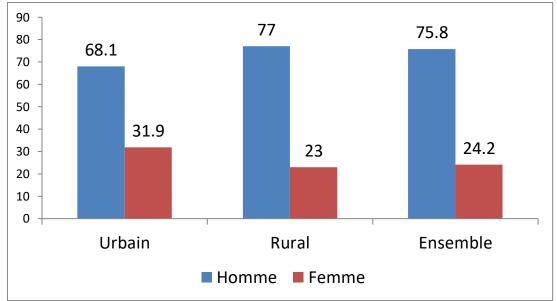
Graphique 5.2.i: Répartition du cheptel selon le sexe et par milieu de résidence

Source: ANSD. RGPHAE 2013

V.2.4. Superficie des parcelles exploitées

Globalement, dans les parcelles exploitées, les hommes sont plus présents (75,8%) que les femmes (24,2%), comme indiqué dans le graphique suivant. Les mêmes disparités sont quasiment relevées dans les deux milieux de résidence avec un écart plus remarquable en zone rurale (77% contre 23%).

Graphique 5.2.j : Répartition de la superficie des parcelles exploitées selon le sexe et par milieu de résidence



Source : ANSD. RGPHAE 2013

Chapitre VI: GENRE ET NUPTIALITÉ

Au cours des dernières décennies, les sociétés africaines ont connu d'importantes mutations entraînant des changements dans les comportements matrimoniaux. L'amélioration du niveau de scolarisation des jeunes filles, l'implication des femmes dans les secteurs modernes de l'économie, l'adoption de nouvelles attitudes et conceptions des relations sentimentales avant le mariage, l'existence de nouvelles règles juridiques régissant le mariage et la famille (adoption d'un code de la famille par exemple) et offrant des droits nouveaux aux femmes, les difficultés économiques accrues (taux de chômage élevé), etc. pourraient être des facteurs à l'origine de la transition de la nuptialité. Cette dernière concerne non seulement l'âge d'entrée en union mais aussi toute la dynamique matrimoniale (Antoine, 2002).

En effet, dans la plupart des pays d'Afrique et particulièrement au Sénégal, la transition de la nuptialité se caractérise par une entrée en union précoce pour les femmes et tardive pour les hommes, une évolution de l'écart d'âges entre conjoints, un remariage rapide et quasi-systématique des femmes veuves et divorcées d'âge fécond, une diminution de la pratique de la polygamie, une tendance à la hausse des ruptures d'union, etc. Ces traits, aisément identifiables à partir de statistiques démographiques courantes, apparaissent également comme de puissants révélateurs des « systèmes de genre » (Oppenheim-Mason, 1995) en fonction desquels les sociétés organisent et contrôlent les rapports entre les hommes et les femmes (Hertrich, 2007). Cependant, même si la précocité de l'entrée en union des jeunes femmes est souvent présentée comme une des caractéristiques majeures de la nuptialité dans le continent, le recul de l'âge au premier mariage ne se limite pas aux femmes seulement. Il touche également les hommes et les différences d'âges observées entre conjoints au premier mariage, loin de s'amenuiser, tendent à se stabiliser.

Ainsi, pour mieux mettre en exergue les indicateurs clés de la nuptialité au Sénégal, nous allons recourir aux données fournies par le dernier recensement. Le présent chapitre porte sur l'analyse différentielle de l'état matrimonial selon le sexe et certaines caractéristiques sociodémographiques; la nuptialité des célibataires; la polygamie et les ruptures d'union.

VI.1. Analyse différentielle de l'état matrimonial selon le sexe et certaines caractéristiques sociodémographiques

L'analyse de la situation matrimoniale constitue un des préalables à l'étude de la nuptialité. En effet, cette dernière met non seulement en lumière les différents états matrimoniaux des individus d'un territoire donné mais aussi exerce une certaine influence tant sur les phénomènes sociaux que démographiques (fécondité, migration, scolarisation des filles, statut de chef de ménage pour les femmes, activité économique, etc.).

Il s'agira, dans cette section, de procéder à l'évaluation globale de la situation matrimoniale à travers l'analyse différentielle par sexe de celle-ci selon certaines caractéristiques sociodémographiques telles que la région de résidence, le milieu de résidence, l'âge et le niveau d'instruction. En outre, il importe de souligner que la population considérée est celle âgée de 12 ans et plus dans la mesure où les personnes mariées dans le groupe d'âges 10-11 ans représentent une proportion négligeable.

VI.1.1. Situation matrimoniale selon le sexe

L'analyse de l'état matrimonial par sexe des individus âgés de 12 ans et plus montre des disparités entre hommes et femmes.

Chez les hommes, les mariés représentent 42,5% de la population masculine contre 54,2% chez les femmes du même statut (tableau 6.1). Les célibataires représentent 56,2% pour le sexe masculin et 38,6% pour le sexe féminin. Cependant, il faut noter que même si le veuvage et le divorce sont représentés dans des proportions moindres, ils sont plus importants chez les femmes que chez les hommes (respectivement 5,0% contre 0,5% et 2,0% contre 0,7%).

La proportion relativement plus élevée des veuves serait probablement due à l'immigration clandestine qui expose les hommes à des risques de décéder ou d'être portés disparus ; situation pouvant amener les femmes à déclarer qu'elles sont veuves. Par ailleurs, la forte prévalence de la polygamie (35,2%) dans le contexte sénégalais pourrait expliquer la supériorité de la proportion de femmes mariées à celle des hommes mariés.

Tableau 6.1: Répartition (%) de la population par sexe selon le statut matrimonial

SEXE	Marié	Célibataire	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Autres
Masculin	42,5	56,2	0,5	0,7	0,1
Féminin	54,2	38,6	5,0	2,0	0,2
SENEGAL	52,1	43,3	3,0	1,5	0,1

Source: ANSD. RGPHAE 2013

VI.1.2. Situation matrimoniale par sexe et région

L'analyse par sexe de la situation matrimoniale montre qu'à l'échelle nationale 58,0% des femmes et 45,7% des hommes sont mariées. Quelle que soit la région, les personnes mariées, veuves et divorcées sont constituées en grande partie des femmes. Par contre, dans toutes les régions, les hommes sont majoritaires dans l'effectif des célibataires (tableau 6.2).

Tableau 6.2 : Répartition (%) de la population par région selon le statut matrimonial et le sexe

RÉGIONS	Marié (e)		Célibataire		Veuf/Veuve		Divorcé(e)		Autres	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Dakar	43,2	48,9	55,1	41,9	0,4	5,1	1,2	3,8	0,1	0,1
Ziguinchor	34,7	46,2	63,6	44,2	0,8	7,4	0,8	1,9	0,1	0,2
Diourbel	50,5	64,7	48,1	28,4	0,6	5,1	0,6	1,4	0,2	0,3
Saint-Louis	47,1	58,2	51,8	33,5	0,5	6,0	0,6	2,2	0,1	0,1
Tambacounda	50,4	66,8	48,5	27,7	0,5	4,0	0,4	1,3	0,2	0,2
Kaolack	44,6	59,2	54,2	32,7	0,5	6,3	0,6	1,6	0,1	0,2
Thiès	43,5	55,3	55,2	37,5	0,5	5,4	0,7	1,8	0,1	0,1
Louga	51,3	64,5	47,6	28,9	0,6	5,0	0,5	1,4	0,1	0,2
Fatick	43,2	59,0	55,6	33,6	0,6	6,2	0,6	1,1	0,1	0,1
Kolda	50,0	68,1	48,8	26,4	0,5	4,1	0,5	1,1	0,2	0,3
Matam	48,3	63,9	50,8	27,6	0,4	5,8	0,4	2,4	0,1	0,3
Kaffrine	53,0	69,5	46,1	24,1	0,5	5,2	0,4	1,0	0,1	0,2
Kédougou	51,6	70,5	47,3	23,9	0,6	4,3	0,4	1,0	0,2	0,4
Sédhiou	43,5	62,4	55,6	31,2	0,4	5,4	0,3	0,7	0,1	0,2
SENEGAL	45,7	58,0	52,9	34,3	0,5	5,4	0,7	2,1	0,1	0,2

Source: ANSD. RGPHAE 2013

VI.1.3. Situation matrimoniale par sexe et milieu de résidence

Le comportement matrimonial des individus est également fonction de leur milieu de résidence (tableau 6.3). Les proportions d'hommes et de femmes mariés en milieu urbain représentent 42,0% et 50,2%, respectivement. Selon le milieu rural, ces proportions sont de 49,4% et 65,2%, respectivement.

Parallèlement, quel que soit le milieu de résidence, la proportion des hommes célibataires dépassent largement celle des femmes (56,5% contre 40,7% en milieu urbain et 49,5% contre 28,4% en milieu rural). En outre, le veuvage et le divorce touchent plus les femmes urbaines (respectivement 5,7% et 3,3%) que les femmes rurales (respectivement 5,1% et 1,1%) du fait, probablement, des facteurs de modernisation (modes de vie en ville similaires à ceux des Occidentaux, amélioration du niveau d'instruction chez les femmes, leur autonomisation, leur participation à la prise de décision, leur implication dans les secteurs modernes de l'économie, etc.). Cependant, l'union libre/concubinage et la séparation sont vécus par les citadins et les ruraux presque dans les mêmes proportions, quel que soit le sexe.

Tableau 6.3 : Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon le statut matrimonial et le sexe

MILIEU DE RÉSIDENCE	Mari	é (e)	Céliba	itaire	Veuf/\	/euve	Divorcé(e)		Autres	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Urbain	42,0	50,2	56,5	40,7	0,5	5,7	1,0	3,3	0,1	0,1
Rural	49,4	65,2	49,5	28,4	0,6	5,1	0,4	1,1	0,1	0,2
SENEGAL	45,7	58,0	52,9	34,3	0,5	5,4	0,7	2,1	0,1	0,2

Source: ANSD. RGPHAE 2013

VI.1.4. Situation matrimoniale par sexe et âge

L'analyse de la situation matrimoniale de la population sénégalaise, âgée de 12 ans et plus, révèle des différences notables selon l'âge. En effet, les proportions des célibataires diminuent rapidement avec l'âge pour chaque sexe comme le montre le tableau 6.4. Elles sont très importantes pour la tranche d'âge 12-14 ans (97,9% contre 82,7% en 2002 chez les hommes et 96,1% contre 83,8% en 2002 chez les femmes). La baisse continue de ces proportions est constatée jusqu'à l'âge de 79 ans chez les

hommes et 64 ans chez les femmes. Au-delà de 54 ans, les proportions traduisent une grande intensité de la nuptialité au sein de la population sénégalaise.

À l'opposé des proportions des célibataires qui diminuent avec l'âge, celles des personnes mariées augmente en fonction de l'âge jusqu'au groupe d'âges 60-64 ans, pour les hommes et au groupe d'âges 40-44 ans pour les femmes, puis elles baissent progressivement. À partir du groupe d'âges 35-39 ans, la proportion d'hommes légalement en union devient supérieure à celle des femmes. Cette inversion résulterait principalement du veuvage (ou du divorce) qui s'accroît progressivement avec l'âge. De même, dans le cas de la polygamie, le décès (ou le divorce) d'une des conjointes ne met pas l'homme en situation de veuvage (ou de divorce); ce qui fait qu'il conserve toujours son statut de marié.

Le rythme de croissance et l'intensité du veuvage sont davantage élevés chez les femmes comparativement aux hommes. Pour illustration, chez les hommes, le veuvage passe de 0,1% à 12,2% respectivement entre les tranches d'âges 12-14 ans et 95 ans et plus. Chez les femmes, les proportions correspondantes sont de : 0,1% à 48,2%. Ainsi, en 2013, aux âges avancés, c'est-à-dire au-delà de 95 ans, un peu plus d'un homme sur dix et près d'une femme sur deux sont veufs, résultats presque similaires à ceux obtenus en 2002.

Les proportions des divorcés, généralement marginales, sont plus importantes chez les femmes, quel que soit l'âge. Elles tendent à croître au fil des âges jusqu'à 45-49 puis baissent progressivement pour atteindre 0,5% pour les deux sexes dans la tranche d'âges 85-89 ans.

Tableau 6.4 : Répartition (%) de la population par âge selon le statut matrimonial et le sexe

	Marié (e)		Célibataire		Veuf/Veuve		Divorcé(e)		Autres	
GROUPES D'ÂGE	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
12-14 ans	1,9	3,7	97,9	96,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
15-19 ans	3,9	24,5	95,8	74,9	0,1	0,1	0,1	0,4	0,1	0,1
20-24 ans	12,7	69,9	87,0	44,6	0,1	0,2	0,2	1,4	0,1	0,1
25-29 ans	35,1	87,2	64,3	23,6	0,1	0,4	0,4	2,4	0,1	0,1
30-34 ans	63,7	78,2	35,1	13,3	0,2	0,9	0,9	3,4	0,1	0,1
35-39 ans	80,3	64,9	18,1	8,1	0,3	1,7	1,3	4,0	0,1	0,2
40-44 ans	87,9	55,5	10,0	5,3	0,4	3,6	1,5	4,0	0,1	0,2
45-49 ans	90,6	41,8	6,9	4,1	0,6	6,6	1,7	4,1	0,1	0,2

	Marié (e)		Célibataire		Veuf/Veuve		Divorcé(e)		Autres	
GROUPES D'ÂGE	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
50-54 ans	92,5	37,2	4,8	3,4	0,9	12,4	1,7	3,6	0,1	0,4
55-59 ans	93,6	23,4	3,6	3,1	1,1	18,4	1,7	3,3	0,1	0,4
60-64 ans	93,9	19,2	2,7	2,9	1,8	27,5	1,5	2,2	0,1	0,5
65-69 ans	93,8	9,6	2,4	3,1	2,4	34,9	1,3	1,6	0,1	0,5
70-74 ans	92,9	8,1	2,1	3,4	3,8	43,6	1,0	8,0	0,2	0,7
75-79 ans	92,2	3,7	1,9	3,3	4,9	48,1	0,8	0,7	0,2	0,6
80-84 ans	89,6	2,7	2,2	3,9	7,2	52,6	0,7	0,5	0,3	0,8
85-89 ans	87,7	1,0	2,3	3,5	9,1	56,0	0,5	0,5	0,3	0,6
90-94 ans	83,2	0,6	3,0	4,1	12,8	56,2	0,7	0,5	0,3	0,7
95 ans et plus	71,9	0,5	14,5	7,7	12,2	48,2	0,9	0,9	0,5	0,9
SENEGAL	45,7	58,0	52,9	34,3	0,5	5,4	0,7	2,1	0,1	0,2

Source: ANSD. RGPHAE 2013

VI.1.5. Situation matrimoniale par sexe et niveau d'instruction

Le niveau d'instruction est un facteur important qui influence les comportements matrimoniaux des individus. En fonction du nombre d'années passées dans le système scolaire, la scolarisation peut en effet avoir un impact sur les attitudes individuelles à l'égard des us et coutumes en général, et du mariage en particulier, favorisant ainsi le retard d'entrée en union.

L'examen du tableau 6.5 montre que, quel que soit le sexe, les proportions des célibataires varient avec le niveau d'instruction. Elles sont plus faibles pour les hommes et les femmes qui ont respectivement un niveau 2ème cycle et 3ème cycle de l'enseignement supérieur. On note que, du sexe masculin au sexe féminin, ces proportions augmentent à mesure que le niveau d'instruction s'accroît jusqu'au 1er cycle secondaire ; allant ainsi de 40,4% contre 18,6% parmi les personnes sans niveau d'instruction à 76,4% contre 70,5%. Au-delà de ce cycle, les proportions baissent progressivement chez les femmes et de manière irrégulière chez les hommes du 2ème cycle secondaire.

La même tendance s'observe chez les personnes mariées. En effet, les proportions de ces dernières sont plus élevées chez les hommes et les femmes qui ont respectivement un niveau 2^{ème} cycle et 3^{ème} cycle supérieur. Des personnes sans niveau d'instruction à celle du 1^{er} cycle secondaire, elles diminuent passant de 58,1% à 22,7% parmi les

hommes et de 71,5% à 26,2% parmi les femmes. En outre, les personnes du 1^{er} cycle secondaire comptent moins de mariés (22,7% d'hommes contre 26,2% de femmes). Il importe de souligner que ces niveaux globaux restent tantôt influencés par la population d'âge scolaire du fait que la majorité des célibataires (surtout de sexe masculin) fréquentent encore un établissement scolaire; tantôt par l'émergence de nouveaux comportements en matière de contraction des mariages dans la société sénégalaise.

En outre, vu que le niveau d'instruction atteint peut favoriser de nouvelles formes de comportements matrimoniaux (divorce, union libre ou séparation), on constate que la proportion de divorcés augmente progressivement à partir du 2^{ème} cycle secondaire jusqu'au 2^{ème} cycle supérieur ; cela aussi bien chez les hommes (passant de 0,8% à 1,3%) que chez les femmes (passant de 2,2% à 4,0%).

Tableau 6.5 : Répartition (%) de la population par niveau d'instruction selon le statut matrimonial et le sexe

NIVEAU D'INSTRUCTION	Marié (e)		Célibataire		Veuf/Veuve		Divorcé(e)		Autres	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Sans Niveau	58,1	71,5	40,4	18,6	0,7	7,9	0,6	1,8	0,1	0,2
Éducation préscolaire	46,8	57,2	52,2	39,5	0,3	1,4	0,4	1,5	0,2	0,3
Éducation primaire	37,8	49,8	60,8	44,6	0,3	2,3	1,0	3,3	0,1	0,1
1 ^{er} Cycle secondaire	22,7	26,2	76,4	70,5	0,2	1,3	0,6	1,9	0,1	0,1
2 ^{ème} Cycle secondaire	31,1	29,7	67,8	66,8	0,3	1,2	0,8	2,2	0,1	0,1
1 ^{er} Cycle Supérieur	42,0	37,1	56,7	59,0	0,3	1,0	0,9	2,7	0,1	0,1
2 ^{ème} Cycle supérieur	65,1	52,2	32,9	42,0	0,5	1,5	1,3	4,0	0,2	0,2
3 ^{ème} Cycle supérieur	45,7	58,0	52,9	34,3	0,5	5,4	0,7	2,1	0,1	0,2
SÉNÉGAL	45,7	58,0	52,9	34,3	0,5	5,4	0,7	2,1	0,1	0,2

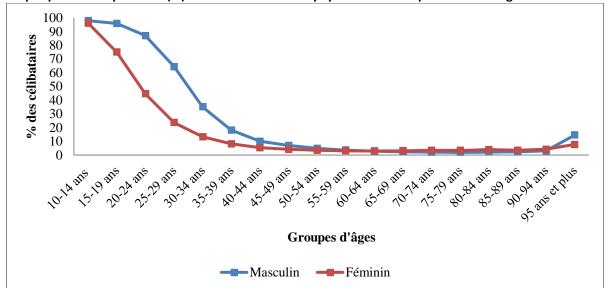
Source: ANSD. RGPHAE 2013

VI.2. Nuptialité des célibataires

Cette section est consacrée à l'analyse de la nuptialité des célibataires dont l'objet est de fournir leur profil sociodémographique et une mesure de la probabilité de survenance de mariage de ces derniers.

VI.2.1. Population des célibataires par âge selon le sexe

La distribution des célibataires par groupe d'âges montre que, quel que soit le sexe, les proportions des célibataires diminuent très rapidement au fur et à mesure qu'on avance en âge (graphique 6.1); laissant apparaître une forte intensité du mariage au Sénégal. L'essentiel des mariages semble se dérouler avant 40 ans. Les femmes se marient plus jeunes que les hommes; entre 25-29 ans, 63,4% des hommes sont encore célibataires contre seulement 23,4% des femmes.



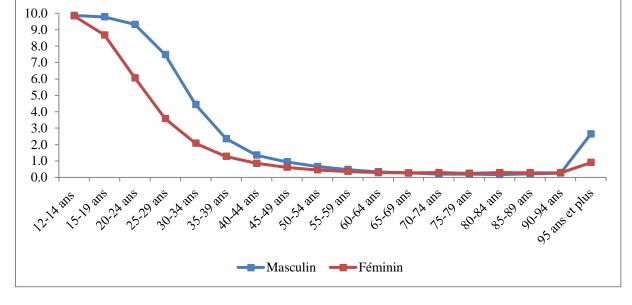
Graphique 6.1 : Répartition (%) des célibataires de la population totale par tranche d'âges selon le sexe

Source: ANSD. RGPHAE 2013

VI.2.2. Population des célibataires par âge selon le sexe et le milieu de résidence

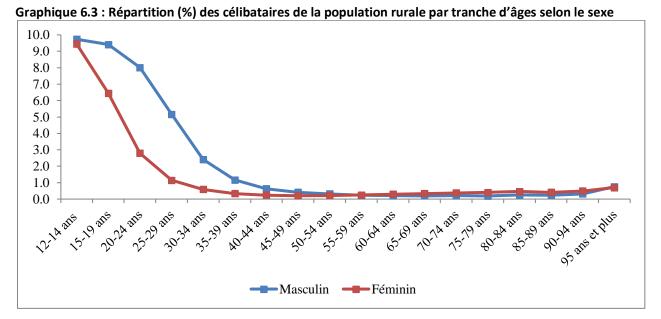
Les graphiques 6.2 et 6.3 révèlent que les profils par âge des distributions des célibataires par catégories d'âges sont assez similaires entre les milieux de résidence (milieu urbain et milieu rural). Les personnes des deux sexes sortent plus tôt du célibat en milieu rural qu'en milieu urbain étant donné que les courbes du milieu urbain sont plus étendues que ceux du milieu rural.

À titre d'illustration, dans la tranche d'âges 35-39 ans, les hommes et les femmes sont respectivement deux et trois fois plus célibataires en milieu urbain qu'en milieu rural (23,6% et 11,6% pour le sexe masculin contre 12,8% et 3,4% pour le sexe féminin). A 50 ans, 6,6% d'hommes et 4,6% de femmes sont célibataires en milieu urbain contre respectivement 3,1% et 2,2% en milieu rural.



Graphique 6.2 : Répartition (%) des célibataires de la population urbaine par tranche d'âges selon le sexe

Source: ANSD. RGPHAE 2013



Source : ANSD. KGPHAE 2013

Source: ANSD. RGPHAE 2013

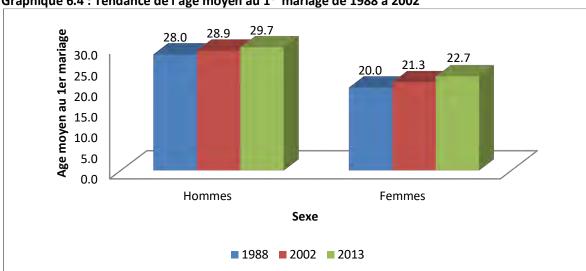
VI.2.3. Indices synthétiques de la nuptialité des célibataires

VI.2.3.1. Calendrier de la nuptialité des célibataires

Un des intérêts de l'analyse de l'âge au premier mariage réside dans le fait qu'il constitue un déterminant important de la fécondité des femmes. Dès lors, il est intéressant, dans cette analyse, de déterminer à quel âge en moyenne on se marie (calendrier de nuptialité) et en quelles proportions (intensité de nuptialité).

Compte tenu du caractère transversal des données recueillies lors du recensement de 2013, l'âge moyen à l'entrée en union de la population des célibataires de 12 ans et plus a été généré à partir de la méthode indirecte de Hajnal. Cette dernière suppose que la nuptialité est stable, la mortalité et la migration indépendantes pour permettre de déterminer le temps moyen passé dans le célibat.

On constate ainsi qu'au Sénégal, les femmes entrent en union à 22,7 ans, tandis que les hommes se marient 7 ans plus tard (29,7 ans). Une croissance quasi régulière de cet âge est observée par rapport aux recensements passés (Graphique 6.4). En effet, on constate en 2002 une hausse de l'âge moyen au mariage d'environ un point, quel que soit le sexe par rapport au recensement de 1988. En 2013, l'âge moyen à l'entrée en union s'est accru de 0,8 an pour les hommes et de 1,4 an pour les femmes. En effet, cet âge s'établissait en 2002 à 28,9 ans pour les hommes et 21,3 ans pour les femmes. Cette hausse de l'âge moyen au 1ermariage pour les femmes serait due à l'augmentation du nombre de femmes instruites.



Graphique 6.4 : Tendance de l'âge moyen au 1er mariage de 1988 à 2002

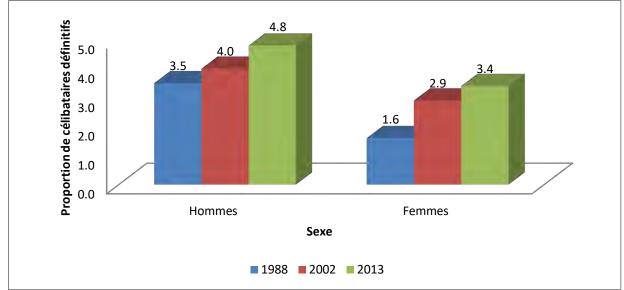
Source: ANSD. RGPHAE 2013

VI.2.3.2. Intensité de la nuptialité

Phénomène relativement rare au Sénégal, le concept de célibat définitif traduit la situation dans laquelle un individu atteint la cinquantaine sans s'être jamais marié.

Le célibat définitif a augmenté pour les deux sexes au cours des dix dernières années, mais plus rapidement chez les hommes que chez les femmes. Évaluée à 4,0 % chez les hommes et 2,9 % chez les femmes en 2002 (Graphique 6.5), la fréquence du célibat définitif est respectivement de 4,8% et 3,4 % en 2013. Rapportés aux seuls célibataires,

cette tranche d'âge ne représente que 1,1% des hommes et 1,6% des femmes. Ce faible niveau du célibat définitif signifie que l'essentiel de la population sénégalaise, quel que soit le sexe, finit par se marier avant d'avoir 50 ans.



Graphique 6.5 : Tendance du célibat définitif de 1988 à 2002

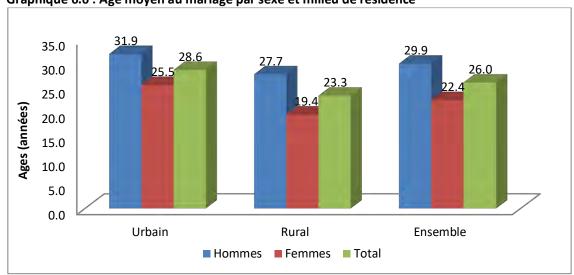
Source: ANSD. RGPHAE 2013

VI.2.4. Répartition spatiale de la nuptialité des célibataires

VI.2.4.1. Milieu de résidence

La répartition selon le milieu de résidence laisse apparaître une relative précocité des unions en milieu rural. En effet, pour un sexe donné, l'âge moyen au mariage est généralement plus faible en milieu rural. Le mariage y survient en moyenne à 19,4 ans pour les femmes et 27,7 ans pour les hommes (Graphique 6.6). Les citadins, quant à eux, entrent en union à environ 24 ans pour les femmes et 31,9 ans pour les hommes. Un écart d'environ 4 ans pour les hommes et 6 ans pour les femmes est ainsi observé entre les milieux urbain et rural.

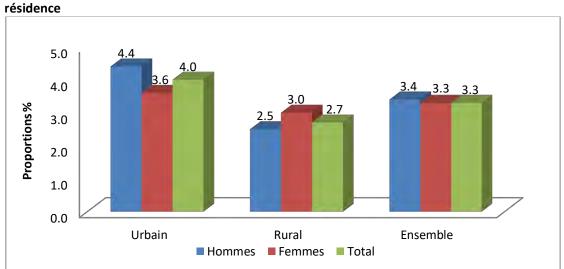
Comparé à 2002, une réduction considérable de cet écart en ce qui concerne les hommes est relevée. Cette dernière est imputable à une hausse significative de l'âge au mariage en milieu rural, passant de 26 ans en 2002 à 27,7 ans en 2013. Par ailleurs, les hommes se marient généralement au moins six ans plus tard que les femmes, quel que soit le milieu de résidence (6,4 ans en milieu urbain et 8,3 ans en milieu rural).



Graphique 6.6 : Âge moyen au mariage par sexe et milieu de résidence

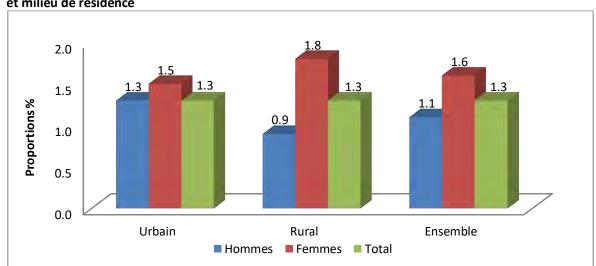
Source: ANSD. RGPHAE 2013

Quant au célibat définitif, il semble plus fréquent en milieu urbain. En effet, un peu plus de 4% de la population totale âgée de 50 ans et plus ne s'est jamais mariée en milieu urbain contre 2,7% en milieu rural (Graphique 6.7 et 6.8). Pour un sexe donné, la fréquence de ce phénomène diffère selon le milieu. Il est plus fréquent de trouver des hommes célibataires en milieu urbain qu'en milieu rural. Ils représentent 4,4% de la population masculine âgée de 50 ans ou plus et 1,5% de la population masculine célibataire résidant en milieu urbain. En ce qui concerne les femmes célibataires, leur poids démographique est plus important en milieu urbain dans la population de même sexe âgée de 50 ans ou plus. Toutefois, les célibataires rurales sont un peu plus nombreuses que les urbaines.



Graphique 6.7 : Proportion (%) de célibataires dans la population de 50 ans et plus par sexe et milieu de résidence

Source: ANSD. RGPHAE 2013



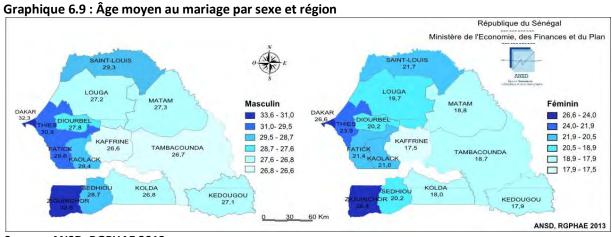
Graphique 6.8 : Proportions (%) de célibataires de 50 ans et plus dans la population de célibataires par sexe et milieu de résidence

Source: ANSD. RGPHAE 2013

VI.2.4.2. Région de résidence

La précocité de l'entrée en union des femmes par rapport aux hommes s'observe également au niveau régional. Quelle que soit la région, l'âge moyen au mariage des femmes est plus faible (Graphique 6.9). Par ailleurs, l'entrée en union la plus précoce pour les femmes s'observe à Kaffrine et Kédougou (respectivement 17,5 et 17,9 ans) tandis que pour les hommes, Kaffrine (26,6 ans), Kolda (26,8 ans) et Tambacounda (26,9 ans) enregistrent les plus faibles valeurs.

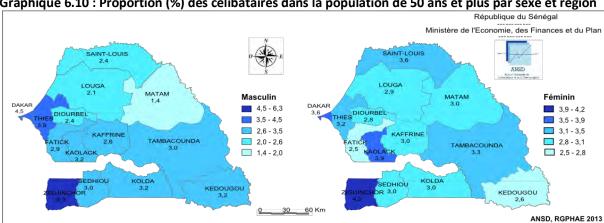
Les régions de Dakar, Ziguinchor et, dans une moindre mesure, Thiès se singularisent par l'entrée en union la plus tardive, quel que soit le sexe. En effet, les hommes s'y marient en général après 30 ans, tandis que l'entrée en union des femmes survient audelà de 23 ans le plus souvent (26,6 ans à Dakar, 26,4 ans à Ziguinchor et 23,9 ans à Thiès).



Source: ANSD. RGPHAE 2013

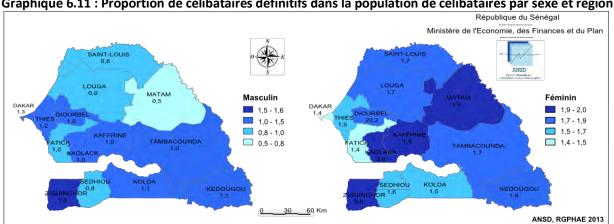
Pour ce qui est du célibat définitif, il affecte de manière différente les régions. En effet, dans la population de 50 ans et plus, les célibataires représentent respectivement 6,3% et 4,5% des hommes à Ziguinchor et Dakar (Graphique 6.10). À Matam, ce phénomène concerne 1,4% des hommes, ce qui correspond à la plus faible valeur. Pour les femmes, les proportions les plus fortes s'observent à Ziguinchor (4,2%) et Kaolack (3,9%). Dans les autres régions, en moyenne 2,6% des femmes de cette tranche d'âge sont concernées. Les écarts entre sexes sont assez variables.

Lorsqu'on s'intéresse à la population des célibataires, quelle que soit la région, la proportion de célibataires définitifs est généralement plus forte chez les femmes (Graphique 6.11). Les proportions les plus fortes s'observent à Kaolack (2,0%), Ziguinchor (2,0%), Matam (1,9%) et Kaffrine (1,9%) pour les femmes. Ziguinchor se caractérise par la plus forte proportion d'hommes célibataires à 50 ans. Entre les sexes, les écarts les plus faibles s'observent à Dakar, Thiès et Ziguinchor. À l'inverse, Matam et Kaolack se caractérisent par les écarts les plus importants.



Graphique 6.10 : Proportion (%) des célibataires dans la population de 50 ans et plus par sexe et région

Source: ANSD. RGPHAE 2013



Graphique 6.11: Proportion de célibataires définitifs dans la population de célibataires par sexe et région

Source: ANSD. RGPHAE 2013

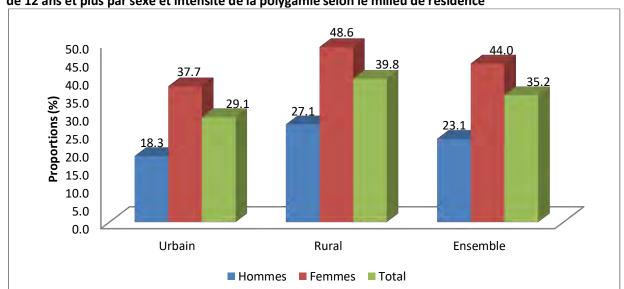
VI.3. Polygamie au Sénégal

Dans les sociétés polygames, on distingue les sociétés polyandres, dans lesquelles une femme peut être unie simultanément à plusieurs époux et les sociétés polygynes dans lesquelles un homme peut être uni simultanément à plusieurs épouses. Étant donné qu'au Sénégal, il n'existe que la polygamie de type polygynique, on va employer le terme « polygamie » pour désigner la polygynie. Cette pratique est très répandue en Afrique au Sud du Sahara, en particulier au Sénégal. Certains auteurs avancent que les régions de forte polygamie coïncident avec celles où le mariage des femmes est relativement précoce et où la différence d'âges entre conjoints est la plus élevée. Pourtant, dans la logique de la théorie de la modernisation, devant se traduire par une transition de la fécondité et une convergence vers le modèle de la famille nucléaire, de nombreux auteurs prédisaient, dès les années soixante, une disparition progressive de la polygamie, notamment sous l'effet de l'urbanisation, de la scolarisation, de l'ouverture aux valeurs occidentales, etc. Mais force est de reconnaitre que la polygamie demeure plus que présente et intègre des milieux jusqu'ici insoupçonnés. Cette section qui a pour objectif d'évaluer le niveau et la variation différentielle de la polygamie au Sénégal en 2013, va s'intéresser à l'incidence de la polygamie et aux variations de la polygamie selon l'âge, les régions et le milieu de résidence, ainsi que le niveau d'instruction.

VI.3.1. Incidence de la polygamie

Dans l'ensemble, les données du RGPHAE de 2013 révèlent que 35,2% des personnes mariées sont des polygames (Graphique 6.12). Les hommes polygames représentent 23,1% et la proportion des femmes vivant en union polygamique s'élève à 44,0%. L'intensité de la polygamie, quant à elle, est de 1,4 femme par homme marié et 2,6 femmes par homme polygame. L'âge moyen à la polygamie est de 43,9 ans avec une entrée plus précoce des femmes (40,4 ans) que des hommes (52,9 ans). Cet écart témoigne de la différence d'âge entre les conjoints.

En outre, on constate que la polygamie est relativement plus répandue en milieu rural (39,8%) qu'en milieu urbain (29,1%). Ainsi, elle concerne 23,1% des hommes et 48,6% des femmes en milieu rural contre respectivement 18,3% et 37,8% en milieu urbain. Globalement, quels que soient le milieu de résidence et le sexe, la polygamie a diminué par rapport à 2002 où le niveau était de 38,1%.



Graphique 6.12 : Proportions (%) de la population vivant en polygamie parmi la population en union âgée de 12 ans et plus par sexe et intensité de la polygamie selon le milieu de résidence

Source: ANSD. RGPHAE 2013

VI.3.2. Variations de la polygamie selon certaines caractéristiques sociodémographiques

VI.3.2.1. Âge et rang du mariage

La répartition de la population mariée selon le nombre d'épouses et le rang du mariage révèle que, quel que soit le sexe, les monogames sont plus nombreux que les polygames (77% chez les hommes et 56% chez les femmes) (Tableau 6.6 et 6.7 en annexes).

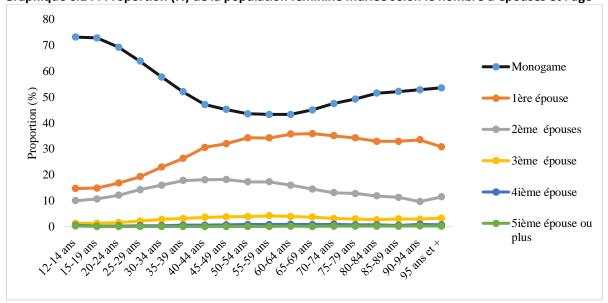
Chez les hommes, la proportion de monogames augmente avec l'âge jusqu'à 25-29 ans où elle commence à baisser, alors que celle des polygames diminue, quel que soit le rang (Graphique 6.13). Le calendrier de la polygamie varie selon le rang. La polygamie de rang 2 est plus fréquente à 70-74 ans, (30,3%) alors que pour celles des rangs 3 et 4 le sont à des âges beaucoup plus avancés. Les plus faibles proportions se retrouvent globalement à des âges plus jeunes tous rangs confondus.

100.0 90.0 80.0 **M**onogame 70.0 Proportions (%) 60.0 Polygame 2 épouses 50.0 Polygame 3 40.0 épouses 30.0 Polygame 4 épouses 20.0 10.0 0.0 1, 20,74 ans 15.29 gas 1 30 3 A 2018 1. 35.29 alis J' AD AA ans ~ 45.49 20ts 5054 2016 37 www. 9 20th 60.64 ans 15.79 ans Ord alls 10,14, ale

Graphique 6.13 : Proportion (%) de la population masculine mariée selon le nombre d'épouses et l'âge

Source: ANSD. RGPHAE 2013

Contrairement aux hommes, la monogamie chez les femmes diminue avec l'âge, témoignant de l'intensité de la polygamie (Graphique 6.14). La polygamie touche plus les femmes avec 25,2% présentes au rang 1, 15,4% et 2,8% respectivement aux rangs 2 et 3. Les femmes qui vivent la polygamie et qui occupent le rang 2 sont plus fréquentes à 65-69 ans.



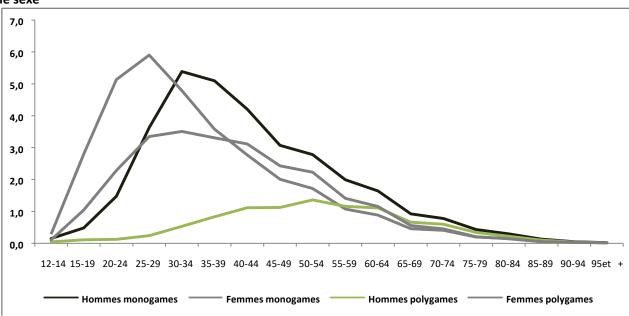
Graphique 6.14 : Proportion (%) de la population féminine mariée selon le nombre d'épouses et l'âge

Source: ANSD. RGPHAE 2013

VI.3.2.2. Âge et sexe

Au regard du Graphique 6.15, on constate que la proportion selon l'âge des monogames et des polygames parmi les unions varie considérablement selon le sexe. En effet, la monogamie chez les femmes augmente rapidement et atteint son maximum à l'âge de 25-29 ans (5,9%), tandis que chez les hommes, le maximum est observé à 30-34 ans (5,4%) âge à partir duquel la courbe des hommes polygames est au-dessus de celle des femmes monogames.

Pour ce qui est de la polygamie, elle est plus intense chez les femmes que chez les hommes. L'intensité de la polygamie chez les femmes s'observe aux âges les plus jeunes avec un maximum de 3,4% à 30-34 ans alors que chez les hommes, ce maximum s'observe à 50-54 ans à seulement 1,4%. En outre, on note un grand écart d'âges entre les deux sexes, écart qui diminue au fur et à mesure que l'âge augmente.



Graphique 6.15 : Proportions (%) de la population en union âgée de 12 ans et plus par groupe d'âges selon le sexe

Source: ANSD. RGPHAE 2013

VI.3.2.3. Région de résidence

L'analyse de la polygamie selon la région de résidence révèle qu'à l'échelle nationale, huit régions sur les quatorze enregistrent des proportions au-dessus du niveau national (35,2%). Quel que soit le sexe, le phénomène est plus fréquent à Kaffrine (58,6 % pour les femmes et 32,8% pour les hommes), Sédhiou (51,8% pour les femmes et 33,0% pour les hommes), Kédougou (53,3% pour les femmes et 30,3% pour les

hommes), Diourbel (51,9% pour les femmes et 28,3% pour les hommes), Kolda (51,2% pour les femmes et 29,0% pour les hommes), Kaolack (50,2 % pour les femmes et 28,4% pour les hommes), Louga (50,8% pour les femmes et 26,5% pour les hommes) et Tambacounda (46,5% pour les femmes et 24,9% pour les hommes) (Graphique 6.16).

Par rapport aux autres régions, la région de Dakar compte moins de personnes sous le régime de la polygamie (26,4%).

République du Sénégal

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

SANT-LOUIS

21.8

LOUGA

MATAM

10.3

THE STOURGE

AND POURGE

10.3

TAMBACOUNDA

21.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 - 26.9

12.9 -

Graphique 6.16 : Variation régionale de la prévalence de la polygamie (%) de la population en union âgée de 12 ans selon le sexe

Source: ANSD. RGPHAE 2013

VI.3.2.4. Niveau d'instruction

On a tendance à penser que la scolarisation et le mode de vie à l'occidental vont réussir à cloisonner la pratique dans certains cercles réfractaires au changement. Bien qu'on constate que la polygamie diminue avec le niveau d'instruction variant de 39,7% chez les non instruits à 17,1% chez ceux qui ont atteint le niveau supérieur, force est de reconnaître le poids non négligeable de la polygamie parmi les instruits : 27,4% pour les personnes ayant le niveau élémentaire, 24,6% pour celles qui ont le niveau moyen et 21,4% pour le secondaire (Tableau 6.8).

Entre sexes, la prévalence est plus importante chez les femmes que les hommes, quel que soit le niveau d'instruction. Aussi semble-t-on assister à une accommodation de plus en plus affirmée chez les femmes intellectuelles dans une société où le mariage est très valorisé. Ainsi, elles préfèrent s'engager dans un ménage polygame : de 13,9% chez les hommes de niveau supérieur, la proportion atteint 24,1% chez les femmes de même niveau.

Tableau 6.8 : Proportions (%) de personnes en union polygame selon le niveau d'instruction et le sexe

NIVEAU D'INSTRUCTION	SI	Total	
NIVEAU D INSTRUCTION	Masculin	Féminin	Total
Sans Niveau	24,1	47,1	39,7
Préscolaire	23,9	47,6	36,6
Élémentaire	16,2	35,7	27,4
Moyen	16,8	31,8	24,6
Secondaire	16,3	28,6	21,4
Supérieur	13,9	24,1	17,1

Source: ANSD. RGPHAE 2013

VI.4. Ruptures d'union

On regroupe sous le terme ruptures d'union, toutes les personnes ayant vécu au moins une fois dans le cadre d'une union légalement reconnue ou consensuelle et qui ne le sont plus au moment du recensement. Diverses formes de rupture d'union existent. Certaines induisent la dissolution définitive de l'union, tandis que d'autres correspondent plutôt à une interruption temporaire de la cohabitation. En général, deux principaux modes de ruptures d'union sont retenus en fonction de la forme de l'union et de la cause de la rupture :

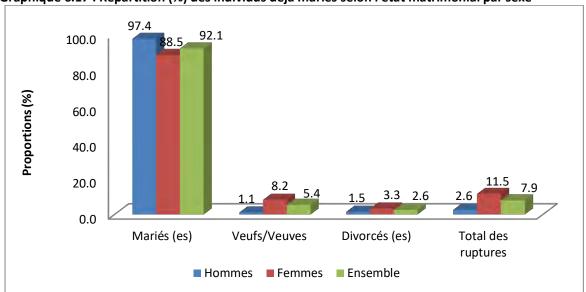
- Le terme divorce est généralement utilisé pour désigner la dissolution de mariage (civil ou religieux).
- Une personne est dite veuve lorsque l'union est rompue par décès du conjoint.
 Toutefois, dans une union polygamique, l'époux conserve son statut de marié,
 malgré le décès de l'une des épouses.

Dans certains cas, un troisième mode peut être retenu, en l'occurrence la « séparation ». Cette notion peut toutefois recouvrir plusieurs sens. Il peut correspondre à la forme de rupture des unions consensuelles, ou à une phase transitoire pouvant aboutir à la dissolution définitive des mariages (civils, religieux et coutumiers). Au Sénégal, la séparation n'est pas définie comme un mode de rupture d'union (divorce).

VI.4.1. Forme de ruptures d'unions

Dans les sociétés traditionnelles, les ruptures d'union par divorce étaient mal perçues, principalement chez la femme, ce qui rend difficile son remariage, notamment lorsqu'il survient à un âge avancé. Globalement, les ruptures d'union sont peu fréquentes, elles concernent 4,5% de la population âgée de 12 ans et plus et 7,9% de celle du même âge et ayant déjà connu une union légale (Graphique 6.17). Le veuvage qui en est la forme principale représente 5,4% de ces ruptures d'unions.

Selon le sexe, on note une inégale répartition des ruptures d'union. En effet, une fréquence bien plus forte des ruptures d'union est notée chez les femmes (11,5% des femmes de plus de 12 ans ou plus et ayant connu au moins une union légale sont concernées contre 2,6% de la population masculine du même âge). La proportion des hommes divorcés est plus forte que celle des veufs (respectivement 1,5% et 1,1%) alors que les femmes sont beaucoup plus touchées par le veuvage (8,2%).



Graphique 6.17 : Répartition (%) des individus déjà mariés selon l'état matrimonial par sexe

Source: ANSD. RGPHAE 2013

Une comparaison avec les statistiques obtenues lors du recensement de 2002 permet de constater une hausse des ruptures d'union, quelle que soit la forme de rupture (Graphique 6.18).

4.5 4.5 3.6 4.0 3.0 3.5 2.6 Proportions (%) 3.0 2.5 1.5 2.0 1.0 1.5 1.0 0.5 0.0

Divorcés (es)

■ 2002 **■** 2012

Total des ruptures

Graphique 6.18 : Évolution (%) des ruptures d'union entre les recensements de 2002 et de 2013

Source: ANSD. RGPHAE 2013

VI.4.2. Variation spatiale des ruptures d'unions

VI.4.2.1. Milieu de résidence

Veufs/Veuves

En milieu urbain, on compte plus de divorcés hommes (2,3%) que de veufs (1,1%) alors qu'en milieu rural, la tendance s'inverse (1,1% de veufs contre 0,9% de divorcés) (Tableau 6.9). Chez les femmes, les résultats montrent que, quel que soit le milieu de résidence, la proportion des veuves dépasse largement celle des divorcées (9,6% en milieu urbain et 7,2% en milieu rural).

Tableau 6.9 : Répartition (%) des individus ayant été déjà mariés selon l'état matrimonial par sexe et milieu de résidence

_	MILIEU DE RÉSIDENCE	État matrimonial			
SEXE		Mariés	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	Total déjà mariés
Masculin	Urbain	96,6	1,1	2,3	903 885
	Rural	98,0	1,1	0,9	1 064 069
	Ensemble	97,4	1,1	1,5	1 967 954
Féminin (Urbain	84,9	9,6	5,5	1 289 131
	Rural	91,3	7,2	1,5	1 660 654
	Ensemble	88,5	8,2	3,3	2 949 785
ENSEMBLE	Urbain	89,7	6,1	4,2	2 193 017
	Rural	93,9	4,8	1,3	2 724 723
	ENSEMBLE	92,1	5,4	2,6	4 917 739

Source : ANSD. RGPHAE 2013

VI.4.2.2. Région

L'étude des ruptures d'union selon la région montre que dans toutes les régions, la majorité des ruptures d'union est due à un veuvage. Chez les hommes, à l'exception de la région de Ziguinchor qui enregistre une proportion de veufs au-delà de 2,2%, toutes les autres régions enregistrent des proportions inférieures à 1,5%. Pour ce qui est des divorcés, les régions de Dakar, Ziguinchor et Thiès se démarquent des autres avec respectivement 2,6%, 2,1% et 1,5% de divorcés (tableau 6.10 en annexes).

Chez les femmes, quelle que soit la région, les proportions de veuves sont bien plus fortes que celles des divorcées. On note également que, pour une région donnée, l'écart entre les différentes formes de rupture d'union est relativement réduit chez les hommes, contrairement aux femmes. En outre, il convient de souligner que les régions de Dakar, Ziguinchor, Saint-Louis et Matam ont enregistrées les proportions les plus élevées de divorcées qui excèdent 3% (respectivement 6,6%, 3,5%, 3,4% et 3,4%).

Dakar demeure ainsi la région ayant la plus forte proportion d'individus divorcés, quel que soit le sexe.

VI.4.3. Variations selon les autres caractéristiques sociodémographiques

VI.4.3.1. Âge

L'étude des ruptures d'union selon l'âge révèle des profils différents selon la forme de ruptures d'union. De manière générale, le veuvage concerne des individus d'un âge avancé (plus de 60 ans), quel que soit le sexe. Toutefois, l'examen de l'évolution de la proportion de veufs et de veuves selon l'âge révèle une prépondérance des hommes aux jeunes âges (moins de 40 ans) et au-delà de 75 ans tandis que l'essentiel des femmes veuves ont entre 50 et 74 ans (Graphique 6.20). La proportion la plus forte s'observe à 70-74 ans pour les hommes et 60-64 ans pour les femmes. De ces constats, il ressort que le veuvage est un phénomène qui concerne principalement les personnes en fin de vie active.

À l'opposé, la population divorcée est plus jeune ; l'allure de la courbe révèle une concentration des divorcés entre 25 et 54 ans (25 et 50 ans pour les femmes, 30 et 54 ans pour les hommes). Les courbes présentent une allure quasi similaire, avec toutefois un décalage de la courbe masculine par rapport à celle des femmes. Ce décalage est l'un des principaux facteurs explicatifs de cet écart. La proportion de

divorcées est plus forte en effet, de 15 à 39 ans et plus faible par la suite. Le niveau maximal s'observe à 30-34 ans pour les femmes et 35-39 pour les hommes.

18,00 18,00 Veuvage **Divorce** 16,00 16.00 14,00 14,00 \$12,00 10.00 12,00 **ع** 10,00 10,00 8,00 8,00 6,00 6,00 4,00 4,00 2.00 2.00 0.00 0,00 12 15 20 25 30 35 40 45 50 55 12 15 20 25 30 35 40 45 50 55 60 65 70 75 80+ groupe d'âge groupe d'âge – Féminin - · - Masculin Féminin ······· Total 18,00 16,00 14,00 و12,00 10,00 9,00 8,00 10,00 4,00 2,00 0.00 12 15 20 25 30 35 40 45 50 55 60 65 70 groupe d'âge - · - Masculin ······· Total • Féminin

Graphique 6.20 : Répartition (%) par âge de la population en situation de rupture d'union selon le mode par sexe

Source: ANSD. RGPHAE 2013

VI.4.3.2. Niveau d'instruction

L'instruction exerce un effet sur la forme de la rupture d'unions. Les résultats du Tableau 6.11 révèlent que, quel que soit le sexe, le veuvage est la principale forme de rupture d'union chez les personnes non instruites (1,2% parmi les hommes et 9,7% chez les femmes) alors que le divorce constitue, la forme la plus fréquente chez les personnes instruites (du niveau primaire au supérieur, elles passent de 2,4% à 2,0% parmi les hommes et de 5,9% à 6,6% parmi les femmes). On constate ainsi que le divorce est moins fréquent chez les hommes non instruits (1,1%) puisque les proportions les plus élevés des hommes divorcés sont enregistrées chez les instruits.

Chez les femmes, la proportion de veuves tend globalement à diminuer à mesure que le niveau d'instruction augmente (passant de 9,7% à 2,6%) tandis que celle des divorcées a tendance plutôt à croître (passant de 2,2% à 6,6%). Les femmes les plus instruites semblent avoir une propension plus forte au divorce que celles moins

instruites. Toutefois, un écart relativement réduit existe entre les femmes les plus instruites (du moyen au supérieur).

Tableau 6.11 : Répartition (%) de la population déjà mariés selon l'état matrimonial par niveau d'instruction et sexe

		État matrimonial			
SEXE	NIVEAU				Total déjà
	D'INSTRUCTION	Mariés	Veuf/Veuve	Divorcé(e)	mariés
Masculin	Sans instruction	97,7	1,2	1,1	1 286 651
	Primaire	96,7	0,9	2,4	306 430
	Moyen	96,3	1,0	2,7	154 445
	Secondaire	96,8	0,8	2,4	115 480
	Supérieur	97,4	0,6	2,0	104 948
	Total	97,4	1,1	1,5	1 967 954
Féminin	Sans instruction	88,1	9,7	2,2	2 179 339
	Primaire	90,0	4,1	5,9	449 993
	Moyen	89,3	4,3	6,5	181 227
	Secondaire	89,8	3,5	6,7	86 856
	Supérieur	90,8	2,6	6,6	51 553
	Total	88,5	8,2	3,2	2 948 968
ENSEMBLE	Sans instruction	91,7	6,5	1,8	3 465 783
	Primaire	92,7	2,8	4,5	756 423
	Moyen	92,5	2,7	4,7	335 431
	Secondaire	93,8	2,0	4,2	202 221
	Supérieur	95,2	1,3	3,5	156 405
	Total	92,1	5,4	2,6	4 916 262

Source: ANSD. RGPHAE 2013

Le choix porté sur l'analyse selon le genre de la nuptialité au Sénégal repose sur l'importance du phénomène dans la dynamique de la population. En effet, la nuptialité constitue non seulement un facteur intermédiaire de la fécondité mais également de dynamisme social. Dans cette étude, différents points ont été abordés dans le but d'apporter plus de précision sur la situation des personnes recensées par rapport au mariage; de mesurer le calendrier et l'intensité de la nuptialité; d'évaluer l'importance de la polygamie et celle des ruptures d'unions (veuvage ou divorce dans le cas du Sénégal).

Il ressort de l'analyse que les femmes se marient plus jeunes que les hommes, car, près de trois célibataires femmes sur quatre (74,9%) ont moins de 20 ans alors que 87,0% de célibataires hommes ont moins de 25 ans. Cette variation est le reflet de la différence d'âge à l'entrée en union entre les deux sexes. D'ailleurs, cette entrée au

mariage à des âges plus jeunes par les femmes est confirmée par les calendriers de nuptialité selon chaque sexe. Il indique ainsi un écart d'âge positif de 7 ans entre les hommes et les femmes au niveau national. Cet écart d'âge est plus important en milieu rural (8,3 ans) qu'en milieu urbain (7,9 ans), témoignant ainsi de la propension des hommes de la campagne à se marier plus tardivement que les femmes. Il importe de noter que ces résultats corroborent l'idée selon laquelle le mariage constitue la principale forme d'union au Sénégal. Nonobstant, il demeure relativement précoce malgré le recul de l'entrée en union, en particulier chez les hommes.

Pour ce qui est de la polygamie, elle est assez fréquente puisqu'elle concerne 23% des hommes mariés et 44% des femmes. Et, de toutes les formes de polygamie, celle à deux épouses paraît être la plus fréquente avec une moyenne de 2,6 femmes pour un homme polygame. Les ruptures d'union quant à elles sont peu fréquentes ; moins de 5% de la population est concernée. Il s'agit pour l'essentiel de veuves alors que moins de 1% des hommes se sont déclarés en situation de veuvage au moment du recensement.

CONCLUSION

Les attitudes à l'égard des femmes dans les pays en développement d'une manière générale et en particulier au Sénégal, au sein du ménage, réduisent leurs opportunités à participer dans la vie active. En effet, dans les domaines tels que la santé, l'éducation, la migration, la nuptialité, l'emploi et l'agriculture, des disparités ont été constatées chez les hommes et les femmes ainsi que chez les filles et les garçons.

Sur le plan démographique, la population sénégalaise a plus ou moins atteint la parité dans son effectif, composé de 50,1% de femmes et 49,9% d'hommes. Le rapport de dépendance reste néanmoins plus élevé chez les hommes avec 88,7%, contre 79,0% chez les femmes.

Pour ce qui est de la santé, les résultats de l'EDSC 2014 ont montré que le SIDA touche plus les femmes que les hommes malgré les efforts qui sont en train d'être déployés dans ce sens avec des prévalences respectives de 0,8% et de 0,5%. Les femmes sont également plus exposées aux facteurs de risque tels que l'obésité et le surpoids, et du coup sont plus touchées par les maladies cardiovasculaires. Ces disparités sont également constatées dans le domaine de l'éducation avec une parité favorable aux filles, dans le préscolaire, l'élémentaire et le moyen. Toutefois, les garçons réussissent plus aux examens que les filles. Les compétences et les niveaux d'études ont un impact sur les résultats professionnels individuels des hommes et des femmes. Ainsi, les résultats de l'Enquête Nationale sur l'Emploi 2015 au Sénégal ont montré que le taux d'activité est largement plus important chez les hommes (72,1%) que chez les femmes (52,3%). Quant au taux de chômage, il est de 9,5% chez les hommes contre 16,7% chez les femmes.

Les statistiques montrent que des efforts sont à fournir dans le domaine de l'insertion professionnelle des femmes pour leur participation effective dans le développement économique du pays.